
BUENOS AIRES – Session du GAC de la matinée
Mardi 23 juin 2015 – 08h30 à 12h30
ICANN – Buenos Aires, Argentine

THOMAS SCHNEIDER : Bonjour à tous. Veuillez prendre vos places, s’il vous plaît.

Nous allons donc aujourd’hui avoir un ordre du jour vraiment très intéressant pour la journée. Le Portugal veut prendre la parole.

PORTUGAL : Je vais parler portugais.

Bonjour à tous.

Thomas, j’ai vu que l’on avait envoyé un courriel, un message électronique à tous les membres du GAC avec des thèmes vraiment pertinents pour notre débat sur la transition des fonctions de l’IANA et sur l’utili... la responsabilité sur la réduction de comptes. Parce que nous avons besoin, au sein du GAC, d’un débat, et ce débat doit tenir – doit avoir lieu aussi dans les plus brefs délais. Il faudrait réviser notre ordre du jour d’aujourd’hui parce qu’il faut établir ce débat au sein du GAC.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier, mais pas comme registre faisant autorité.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. Voilà, très bien. Il y a donc une demande pour revoir notre ordre du jour. Si je comprends bien, vous voulez avoir davantage de temps pour parler du CCWG, pour pouvoir parvenir à un résultat.

L'Iran.

IRAN : ... avec réunion de CCWG, nous commencerons le deuxième *round* concernant la situation, et c'est plus important que nous discussions les grandes lignes pour [inaudible 0:11:50] la situation. Il y a une grande liste devant le CCWG. Je n'étais pas d'accord avec ça dans l'e-mail avec les deux présidents ou coprésidents du CWG, et j'ai mentionné que nous devons concentrer sur les principales questions, ne pas aller plus loin, mais une des questions principales, c'est est-ce que nous devons, au GAC, être préparé pour répondre à cette question. Alors, je suis tout à fait d'accord : nous devons au minimum dépenser 30 ou 45 minutes concernant les grandes lignes. Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, l'Iran.

Alors, on a... [rires]...

Le français, c'est une langue officielle de cette... [rires]...

We have...

Nous avons aussi deux demandes pour modifier l'ordre du jour pour accorder plus longtemps à la proposition du CWG. Et au cas où vous

auriez besoin de plus de temps pour cela, nous serons très heureux de modifier notre ordre du jour. Je vous entends, vous devez me dire comment vous voyez les choses. La question serait la suivante : où est-ce que nous allons trouver un peu plus de temps pour pouvoir réaliser ce débat ? Est-ce que vous voulez avoir un certain temps dans l'après-midi ?

Je vois qu'il y a des personnes qui acquiescent dans la salle. Croyez-vous que nous pourrions prendre du temps pendant l'après-midi ?

Le Maroc.

MAROC :

Juste pour clarifier, comme vous dites, on va discuter plus dans l'après-midi. Ça veut dire qu'on va zapper tous les points à l'ordre du jour et parler seulement de la transition et de l'*accountability* ? Un point de clarification, s'il vous plaît.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci pour cette question.

In fact, we can look it the afternoon...

Nous allons modifier l'ordre du jour de l'après-midi parce qu'il y a des choses – nous voulons maintenir ce qui apparaît sur l'ordre du jour à l'heure actuelle et nous pourrions peut-être, après cette réunion, ou par courriel, nous pourrions peut-être avoir une discussion approfondie. Si nous considérons notre ordre du jour de l'après-midi,

il y a des modules concernant le travail des groupes de travail – excusez-moi de la redondance, il y a aussi la réunion gouvernementale de haut niveau et le travail du groupe de travail sur le comité des nominations ainsi que tout ce qui concerne les candidatures communautaires.

Ce que nous pouvons faire, c'est reporter les discussions des groupes de travail pour une autre réunion ou bien leur proposer de continuer à travailler dans la période intersession par courriel et conserver des thèmes tels que les candidatures communautaires et les discussions sur la réunion gouvernementale de haut niveau. Donc, conserver ces thèmes dans notre ordre du jour parce que nous devons nous préparer pour la réunion avec le Conseil d'administration, nous ne pouvons pas éliminer cette partie du programme, il faut que nous soyons bien préparés pour cela.

Je réfléchis à voix haute. Voilà la proposition. Croyez-vous que nous pourrions avoir ces trois séances entre 14 h et 15 h et puis la séance qui se fera après la pause-café ? Nous aurions à peu près une heure et demie de plus pour pouvoir parler du CCWG, quelles sont vos opinions à cet égard.

La France.

FRANCE :

Merci pour cette proposition.

Nous serons heureux de travailler par courriel avec le groupe.

THOMAS SCHNEIDER : Merci.

L'Iran.

IRAN : Bien, nous devons voir quelle est la priorité. La priorité, c'est la transition. Il faut que nous y attachions toute notre attention à ce thème. Je suis d'accord pour cette proposition. C'est une question très importante, celle de la transition si l'on tient compte de situations spéciales et des caractéristiques du GAC. J'ai reçu hier un courriel où l'on nous demandait pour voir – où l'on nous demandait comment nous pouvions rendre responsable les SOs et les ACs. Le GAC ne peut être responsable que devant ces gouvernements. Comment faisons-nous pour que le GAC soit responsable devant le reste des ACs et SOs ? Le GAC, enfin, doit discuter de cela.

THOMAS SCHNEIDER : Le Brésil.

BRÉSIL : Merci, Monsieur le Président.

Le Portugal a fait une suggestion vraiment très intéressante, vraiment très sage. Je suis tout à fait d'accord avec elle. Je dis qu'il faut que nous ayons davantage de temps pendant l'après-midi pour pouvoir discuter de ce thème.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup.

Je crois que nous sommes tous d'accord. Nous allons donc utiliser ces trois blocs de 30 minutes chacun. Je vous suggère donc d'aborder maintenant le point de l'ordre du jour # 20 concernant les candidatures communautaires. Que nous l'abordions l'après-midi... ou nous avons maintenant la discussion au point # 21 sur le Comité de nomination. Et le point # 18, on a la pause-café à 14 h, et on peut s'occuper du CWG à cette heure-ci. Comme vous le voyez, avant le déjeuner, nous avons la révision du communiqué. Il y a ce bloc. Et nous pourrions voir ce que nous avons jusqu'à présent, en termes de communiqué, pour profiter de ce temps disponible pour les discussions. Cela nous permettrait d'avoir deux heures pour ce débat, si vous êtes d'accord. À midi, nous verrons où nous en sommes par rapport au communiqué. Nous nous servirions du temps disponible avant la pause-café de l'après-midi pour parler du CCWG.

Alors, je vois que la plupart d'entre vous acquiescent. Nous allons travailler de la sorte et nous allons voir quelles sont les conclusions que nous pouvons tirer par rapport à ce temps supplémentaire.

Je suis d'accord sur le fait que nous pouvons nous en servir.

Merci beaucoup.

Revenons donc au point concret de l'ordre du jour où il y a la présentation et le débat sur le Groupe de travail sur les noms

géographiques. Je cède la parole, donc, à l'Argentine qui en est responsable.

ARGENTINE :

Bonjour à tous. Nous pouvons travailler jusqu'à 9 h 45 là-dessus.

Le premier point que nous devons aborder, c'est savoir si nous sommes d'accord sur les termes de référence du groupe de travail. Je voudrais vous rappeler que le travail de ce groupe de travail a commencé dans cette salle exactement en novembre 2013. Après, la référence faite dans les communiqués du GAC de Durban, où nous disions qu'il fallait présenter des idées pour travailler avec l'ICANN afin d'adapter les documents sur la nouvelle série de nouveaux gTLDs, le groupe de travail a travaillé pendant un certain temps, nous avons réalisé un document de base ayant différentes versions, dont la dernière a été présentée pour la consultation publique, non pas comme un document ayant fait l'objet du consensus du GAC, mais comme un document de référence préparée par le Groupe de travail.

Nous avons reçu beaucoup de commentaires, nous avons fait une révision des différentes positions dans la réunion de Singapour, lors de la réunion de Singapour, et maintenant, je vais vous montrer de façon approfondie la révision précise de ce document pendant cette séance.

Les formalités du Groupe de travail consistent à tenir compte des termes de référence, c'est une excellente idée, mais je veux tout simplement préciser que le Groupe de travail a aussi une histoire

préalable sur son travail. Ils sont distribués à la liste de diffusion du GAC les termes de références. Nous avons reçu plusieurs commentaires. Nous avons pu les inclure tous, d'après ce que je crois. Je voudrais savoir si vous avez des commentaires ou si vous êtes d'accord sur ces termes de référence et si nous les acceptons.

Je vois qu'il n'y a pas de commentaires, personne ne lève la main.

Nous sommes donc d'accord ; nous allons aller de l'avant. Voilà. Merci.

Une autre chose que l'on a demandée pendant la réunion de Singapour et dans des réunions précédentes : on nous avait demandé de travailler de façon plus coordonnée et plus souvent avec le Groupe de travail intercommunautaire sur l'utilisation des noms de pays et de territoire. Ce groupe est coprésidé par la ccNSO et la GNSO. Un problème auquel j'ai dû faire face pour participer aux téléconférences, c'est que ces téléconférences étaient au beau milieu de la nuit ; moi, je suis dans le fuseau horaire -3, donc il était très difficile d'y participer. Mais le Groupe de travail a été très gentil de modifier l'horaire des téléconférences et maintenant, je peux y participer. Pour certaines téléconférences, il y avait un chevauchement avec d'autres téléconférences sur le processus de transition de l'IANA, mais j'ai participé dans la mesure du possible. Le Groupe de travail intercommunautaire travaille pour élaborer un document et la valeur que nous pourrions ajouter au travail qu'ils font, concerne la définition du travail qu'ils font justement.

Ils réfléchissent à ce que l'on appelle un nom géographique. Cela pourrait être avantageux pour notre groupe de travail. J'ai essayé de maintenir ce rapport quant au travail. Ils s'intéressent très fortement à ce travail que nous faisons dans ce groupe interne de travail du GAC. Je vais essayer de les mettre à jour, et je le ferai aussi dans la prochaine téléconférence. Malheureusement, hier, il y avait un conflit qui se posait avec une réunion régionale. Lorsque c'est la région qui effectue les réunions, il y a beaucoup d'événements auxquels il faut assister. Hier, je n'ai pas pu y assister, mais je crois que Nigel ou quelqu'un de la CTU ou quelqu'un du GAC a pu participer parce que j'ai vu des commentaires dans la liste de diffusion. Je voudrais savoir si vous avez des commentaires dans le public pour ce qui concerne les idées ou une participation plus forte que nous pourrions avoir dans ce groupe de travail.

Je voudrais encourager d'autres membres du GAC à travailler avec moi parce que le GAC participe aussi au Groupe de travail intercommunautaire. Si vous voulez, je peux vous mettre au courant de ce qui se fait, nous pouvons avoir une communication par Skype, et si cela vous intéresse de participer à ce groupe de travail intercommunautaire, ce serait très avantageux pour le Groupe de travail du GAC et pour notre groupe de travail du GAC et pour notre groupe.

Est-ce que vous avez des commentaires sur le travail qui se fait concernant les noms de pays et de territoire ?

Je vais établir une liste : l'Iran, la Norvège, l'Indonésie, le Royaume-Uni et Kavouss.

IRAN :

Merci, Olga.

Nous avons été un peu frustrés de voir que nous avons commencé en 2013 et que nous sommes en 2015 et que nous nous sommes maintenant mis d'accord sur les termes de référence. Il semble que la deuxième série des gTLDs va commencer sous peu. Pas le mois prochain, mais sous peu. Donc, il faut que nous soyons préparés pour cette série. Même si nous respectons les périodes qui sont établies. Le problème – les problèmes concernant les fuseaux horaires, bon, affectent aussi à d'autres. Et moi, je me suis levé à 2 h du matin et à 4 h du matin. Voilà ce qui se passe dans la vie réelle. Je vous demande de nous centrer sur ce qui se passe dans la liste de diffusion de façon plus efficace. Et je pense qu'il faut encourager les gens à réduire le nombre de téléconférences entre cette réunion et la réunion de Dublin. Parce qu'avec le CCWG, nous avons beaucoup de temps qui doit être consacré à cela. Il faut encourager les gens à participer. Nous pourrions peut-être avoir un engagement relativement informel des membres pour qu'ils fassent partie de ce groupe et pour qu'ils puissent participer à ces réunions.

ARGENTINE :

Merci, Kavouss.

La Norvège.

NORVÈGE :

Merci, Olga. Un petit commentaire sur l'objectif du Groupe de travail. Nous sommes d'accord sur les termes de références et sur l'objectif de protection – d'amélioration de la protection en noms géographiques pour la deuxième série. Mais nous devons aussi tenir présent à l'esprit que nous ne devons pas essayer de tout protéger pour finir ensuite dans la prochaine série et avoir moins de protection que nous n'en avons pendant la première série. Je crois que nous devrions nous centrer sur la discussion sur la manière d'obtenir ces protections et ce qui serait le plus important pour nous, au point de vue des politiques. Les noms de pays et de territoires semblent être spéciaux en ce sens-là. Ce groupe de travail intercommunautaire semble discuter les codes à deux caractères qui n'ont pas été attribués pour les nouveaux gTLDs. Ils veulent aussi avoir des noms des pays et de territoire. Comme de nouveaux gTLDs, nous estimons que cela ne devrait pas se passer de cette manière. Je comprends aussi qu'à partir des expériences de la première série, avec des noms controversés pour les régions, il faut trouver une façon de faire ce qui peut être le plus profitable en termes de noms de pays, surtout si l'on tient compte des aspects politiques.

ARGENTINE :

Merci.

L'Indonésie.

INDONÉSIE :

Merci beaucoup, Olga.

C'est un commentaire bref que je ferai sur la discussion et sur la manière dont les protections vont être mises en place. S'il y a des questions liées à l'intérêt public – vous avez parlé des soucis de la communauté par rapport à l'intérêt public. La communauté peut changer de temps à autre. Par exemple, si quelqu'un de l'Argentine demande un nom de domaine. BALI, les représentants de la Bali seraient contents à un moment donné parce que cela représenterait un afflux de touristes plus important, mais ils pourraient se plaindre aussi parce qu'ils diraient : « Bon, ce monsieur argentin gagne un million de dollars chaque mois et nous devrions, enfin, donner cela au peuple de Bali. Alors, comment peut-on travailler là-dessus ? »

ARGENTINE :

Merci.

Le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI :

Merci, Madame la Présidente.

Mon commentaire s'aligne sur ce que la Norvège a dit. Le travail sur la définition est vraiment crucial pour nous tous. Et pour le Groupe de travail intercommunautaire, nous devons donc focaliser notre attention sur tout cela. Je me demande si vous pourriez nous dire quel

est l'état de la situation avec le Groupe de travail intercommunautaire quant aux définitions pour le plus grand bénéfice à tirer dans cette réunion. Pourriez-vous nous expliquer un tout petit peu plus comment cela se passe et quelle sera la modalité de travail du Groupe du GAC dans l'interaction – dans ces débats ?

Comme la Norvège l'a dit, ce sont des thèmes essentiels pour les gouvernements. Nous avons besoin d'un peu plus de précisions.

Excusez-moi si je n'ai pas compris ce que vous avez dit. Vous l'avez peut-être dit, vous l'avez peut-être signalé.

ARGENTINE :

Les États-Unis vont d'abord prendre la parole et ensuite, je ferai un commentaire par rapport à ce que le Royaume-Uni a dit.

ÉTATS-UNIS :

Merci, Olga. Je suis d'accord avec les commentaires du Royaume-Uni et de la Norvège. Ce serait très bien pour nous de savoir où nous en sommes dans nos échanges avec le Groupe intercommunautaire. Je dois reconnaître que je ne suis pas tellement à jour sur ce qui a été fait dans ce groupe de travail.

Lorsque nous regardons vers l'horizon, la version préliminaire n'est pas une proposition du groupe ni une proposition du GAC. Nous devons tenir compte du fait que nous avons des commentaires. L'une des étapes suivantes, ce serait de répondre aux commentaires. Je crois que nous avons reçu des commentaires très profitables. Je

voudrais savoir à quel moment nous allons en parler pour donner une réponse.

ARGENTINE :

Avant de céder la parole aux Pays-Bas et à la Norvège, je peux faire des commentaires sur les définitions. Ce n'est pas l'objectif du document que j'ai préparé, mais je peux faire des commentaires là-dessus et l'on peut peut-être m'aider à voir où nous en sommes. Il se peut que — enfin, je vais faire une révision précise des révisions juridiques. C'est ce sur quoi nous étions d'accord à Singapour et aussi avec ce qui a été dit pour la communauté.

Les Pays-Bas.

PAYS-BAS :

Merci, Olga. Pour revenir sur ce que le Royaume-Uni, la Norvège et les États-Unis ont dit, je voudrais signaler que la protection – et cela fait partie des termes de références —, le mot « protection » signifie la protection par rapport à un usage abusif, c'est-à-dire la protection n'implique pas un blocage ou la réserve d'un nom de domaine.

Nous avons différentes catégories de noms géographiques et nous devrions nous centrer sur le type de protection nécessaire. Certains ont peut-être besoin d'un verrouillage ou la réserve du nom. Mais pour d'autres, je crois que nous pourrions travailler sur la protection, la protection qui peut être utilisée, mais dont il ne faut pas abuser. C'est-à-dire que nous pourrions présenter notre production pour le nom de

domaine, mais le nom de domaine doit être cédé avec un certain nombre de protections.

ARGENTINE :

Merci.

La Norvège.

NORVÈGE :

La Norvège prend la parole. Nous essayons aussi de poursuivre le travail fait par le Groupe de travail intercommunautaire à cet égard et qui concerne les ccTLDs.

Moi, je voudrais demander à notre ccTLDs de nous faire une mise à jour rapide de ce qui se passe dans ce groupe de travail intercommunautaire pour avoir de l'information sur ce dont on a débattu il y a peu de temps. Cela serait très utile pour être au courant de ce qui se passe.

ARGENTINE :

Je regrette, Annabeth, que toutes les lumières soient pointées sur toi. Cela a été un vrai défi de travailler là-dessus parce que je fais partie de différentes listes, mais est-ce que tu pourrais, Annabeth, nous faire un commentaire à propos de ce qui — après l'Allemagne, pourrais-tu parler de la définition et de l'analyse que vous faites en ce moment. Il me semble que c'est très intéressant parce que cela aborde ce que l'Allemagne – ce que le Royaume-Uni demandait.

L'Allemagne.

ALLEMAGNE :

Je vais donner mon accord à ce que le Royaume-Uni et d'autres ont dit. Nous avons besoin d'avoir une protection pour l'avenir. C'est important. Mais nous devons nous centrer aussi sur un point qui est important pour les gouvernements.

Le deuxième point, je ne sais pas si nous pouvons savoir s'il y a eu une analyse de ce qui a été fait jusqu'ici. Nous avons entendu parler de certaines expériences et il faudrait savoir comment les nouveaux gTLDs qui sont déjà, enfin, introduits – et il n'y a pas les noms géographiques parce qu'ils ont été exclus par les différents gouvernements. C'était l'objectif général. Je suppose et j'espère bien qu'il n'y en aura pas – qu'ils ne seront pas aussi nombreux, pour être sincère.

Et le troisième point. Je veux donner mon soutien à ce que disent les Pays-Bas. L'objectif n'est pas de verrouiller les noms géographiques. L'objectif doit être de donner des critères pour que les candidats qui incluent des noms géographiques puissent comprendre que cela ne doit pas soulever un conflit, qu'il n'y ait pas une mauvaise interprétation au point de vue du consommateur.

ARGENTINE :

Merci, l'Allemagne.

Le Pérou.

Pardon, je ne vous vois pas bien. Donc, si je ne vous mentionne pas :
levez vos mains plus haut. Allez-y, Milagros.

PÉROU :

Je vais parler espagnol.

Je veux vous faire comprendre qu'il y a toute une série de projets qui se font dans le domaine multilatéral qui pourrait être très utile pour le Groupe de travail intercommunautaire, aussi bien que pour le GAC. Je parle surtout du WIPO où l'on fait des progrès assez importants.

En ce qui concerne les indicateurs géographiques, il y a deux mois, il y a eu un débat très intéressant sur l'homonymie. Une question qui n'a pas été soulevée au sein du GAC non plus. Le WIPO a déjà débattu de l'homonymie et il a déjà pris une décision quant à la manière de gérer des questions liées à l'homonymie.

Voilà. Ce que je voulais, c'était tout juste signaler que l'on a fait beaucoup de progrès en dehors des frontières de l'ICANN et que l'on peut tirer avantage sur ce qui a été fait.

ARGENTINE :

Merci, Milagros.

Est-ce que tu pourrais nous envoyer cette information pour que nous l'utilisions en tant que documentation de référence ?

Est-ce que quelqu'un d'autre a demandé la parole ?

Annabeth, est-ce que tu pourrais donc nous mettre à jour de ce qui a été dit dans les définitions du groupe ?

ANNABETH LANGE :

Je m'appelle Annabeth Lange. Je fais partie du registre. NL, et je suis ici en tant que coprésidente du Groupe de travail intercommunautaire pour les codes géographiques. Nous sommes deux coprésidents des CCs. Et vous avez aussi dans le Groupe de travail des coprésidents du côté de la GNSO.

Il y a aussi des membres de l'ALAC et des membres du GAC. Je suis très heureuse de voir que tu es là. Nous travaillons dans ce groupe de travail intercommunautaire avec les noms de pays et de territoire. Il ne s'agit pas de noms géographiques en soi. Les définitions sur lesquelles nous travaillons dans ce document ne sont applicables qu'aux noms de pays et aux noms de territoires et aux différentes formes — peuvent être des codes à deux caractères, à trois caractères, à caractères différents, langues, le nom complet, le nom abrégé, le nom court...

Nous travaillons au niveau des TLDs et non au niveau du deuxième niveau. Et il faut préciser cela. Quant aux noms de pays et au nom de territoire, nous les prenons de la même manière, sur le même – sur un pied d'égalité. Il est évident qu'il y a une forte influence au point de vue géographique de ce qui peut apparaître. C'est pour cela que nous avons besoin de votre contribution. Nous travaillons surtout à la définition, nous n'avons pas encore décidé de façon générale la

définition du nom géographique – du nom de pays ou du nom de territoire, mais nous attendons votre contribution.

Jusqu’au moment de cette réunion, nous avons parlé de l’utilisation du nom à deux caractères. Je crois que c’est le plus important pour les CCs. Nous ne savons pas si c’est la meilleure solution parce que nous nous servons du code ISO...

Et voilà ce qui se passe dans le monde avec les codes géographiques.

C’est intéressant au point de vue des noms génériques ou au point de vue des codes de noms de pays pour voir comment nous pouvons aller de l’avant pour l’avenir.

Nous vous serons très reconnaissants de nous faire des commentaires à cet égard.

ARGENTINE :

Merci, Annabeth. Je suis aussi très heureuse de voir que l’on ait modifié l’horaire de la téléconférence pour pouvoir y participer.

Est-ce que l’on pourrait avoir sur l’écran la prochaine diapo pour voir quels sont les objectifs de ce groupe de travail ?

C’est un vrai défi à relever et je vous remercie des commentaires faits par tous les collègues.

Nous devrions faire disparaître peu à peu les incertitudes pour les candidats, pour les pays et pour les communautés.

Voilà donc les défis à relever dans notre travail. Réduire le nombre de conflits sur les résultats et présenter un certain nombre de documents pour que l'ICANN tienne présent à l'esprit – je ne sais pas si on va l'appeler « Le guide de candidatures », mais les normes écrites pour la prochaine série de TLDs.

Bien sûr, cela doit être fait avec le consensus du GAC et pas pour l'opinion de certains pays seulement.

Nous avons travaillé sur une nouvelle version du document. Vous avez la version préalable. Nous travaillons sur une nouvelle version où nous avons fait une analyse précise des points concernant les aspects juridiques. Et cela a été le résultat de la période de consultation publique. Nous avons abordé cela à Singapour et nous avons fait aussi une analyse des soucis de communauté. Nous avons reçu quelques commentaires à Singapour et nous avons continué à travailler sur cela après cette réunion. Cela concernait le fait de savoir si les noms géographiques sont liés aux noms des communautés et aux candidatures communautaires, ce qui s'est passé avec les candidatures communautaires et quels défis ils ont dû relever.

Nous avons révisé toute la transcription de la réunion de Singapour et plusieurs collègues ont dit qu'il pouvait être intéressant de définir – il est important de définir l'intérêt public. Après une analyse approfondie, nous avons vu qu'il était très difficile de définir cet intérêt public, qui n'est pas clairement défini. Il peut y avoir différentes perspectives pour la définition de l'intérêt public, que nous allons donner d'ici peu. D'après ce que les États-Unis ont demandé aussi

dans la prochaine version du document de la consultation avec le Conseil d'administration et le GAC sur les noms géographiques – je ne sais pas si c'était de cela que tu parlais Suzanne ? C'était une réunion de 2011. C'était de ce document dont tu parlais lorsque tu as parlé lors de la communication téléphonique ?

ÉTATS-UNIS :

Merci, Olga. Comme il s'agissait d'un document qui devait présenter une révision historique de la manière dont le GAC avait abordé tout ce thème – et l'Allemagne peut peut-être préciser un peu les choses –, la question était de voir comment le GAC avait abordé ce thème pour créer ce tableau de bord sur la question des noms géographiques pour les nouveaux gTLDs. Surtout parce que nous avons compris que nous devrions changer notre position parce que nous n'avons pas de base juridique pour voir – dire que nous avons la titularité – le droit de titularité sur certains noms géographiques. Je voudrais avoir un document d'un tiers – d'une tierce partie, ou une référence pour que la communauté puisse utiliser ce document comme référence lorsque nous demandons la protection d'un pays avec un code à deux caractères, avec deux lettres. Il se peut que pour ce cas-là, on n'applique pas l'ISO 3166. Nous n'avons pas de document de référence pour le GAC. Et pour indiquer que ce document devait être utilisé pour savoir ce qui était protégé, ce qui ne l'était pas, je crois qu'il faudrait revenir en arrière dans le temps et réfléchir au fait de savoir si nous avons abordé ces problèmes ou pas.

ARGENTINE : Donc, l'idée d'inclure ce document comme une référence pour avoir un tour d'horizon complet...

L'Allemagne.

ALLEMAGNE : Merci. Comment on m'a posé une question, je voudrais y répondre.

Mon point de vue pour ce débat. Nous avons eu des propositions pour la protection de noms géographiques, nous avons appris aussi qu'il est difficile de parvenir à un accord pour définir des listes ou des noms clairs. Je ne suis pas sûr à cent pour cent qu'il s'agit de noms géographiques parce qu'il y a parfois des espaces un peu indéfinis. Mais l'idée était la suivante. Il fallait établir un processus de négociation, il fallait dire clairement que le GAC pouvait donner son avis pour les nouveaux gTDLs. Ce serait un outil pour nous permettre de préciser qu'il y a un accord entre le gouvernement respectif ou l'entité gouvernementale respective et le titulaire de noms de domaine. Parce que dans ce cas particulier, c'est le candidat – on pouvait parvenir à un accord mutuel et l'instrument utilisé, c'était l'avis du GAC. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous avons notre – dans notre premier avis, nous avons beaucoup de noms géographiques parce qu'il y a des pays dont les noms ont été considérés par différents gouvernements, comme des noms géographiques. Je pense que nous pouvons offrir notre expérience, l'expérience de l'Allemagne, notre pays, c'est un pays qui a beaucoup de noms géographiques, et les candidatures avec des noms géographiques ont été très nombreuses.

Dans la première série, il y en a eu sept liés à l'Allemagne. Et notre expérience nous a permis de voir qu'il faut dire aux candidats en Allemagne qu'il faut essayer de trouver le soutien du gouvernement local.

Nous avons toujours dit que nous ne voulions pas verrouiller un TLD. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous voulions avoir des critères, une orientation pour les nouveaux gTLDs. Nous ne voulions pas arrêter les candidats dans leur demande de TLD. Nous ne voulions pas éviter d'accorder ces TLDs.

ARGENTINE :

Avant d'aborder l'analyse des questions légales et des questions liées à la communauté. À Singapour, il y a eu des commentaires sur les candidatures communautaires. Cela est en quelque sorte lié à ce qui aurait dû se passer si ces noms géographiques avaient été présentés comme des candidatures communautaires. Nous avons vu qu'il y a eu des difficultés.

Je ne sais pas s'il y a quelqu'un de la communauté dans le public pour donner un commentaire sur le progrès de ces candidatures communautaires et les défis qu'il a fallu relever dans ce processus d'évaluation.

Giacomo ? EBU, désolée.

EBU :

Merci. La question des candidatures communautaires ne va pas très bien. Après, on va se concentrer – il y a un document que Mark Carvell a préparé à ce propos. La réalité, c'est que toutes les candidatures communautaires qui étaient en litige sont maintenant verrouillées. Il n'y en a aucune, qui a été essayé. S'il y avait un concurrent commercial, le résultat général n'est pas bon. Et je crois qu'en ce moment, le fait de parler d'une nouvelle série de gTLDs jusqu'à ce que cet énorme problème ait été résolu, eh bien, je crois que ce serait de la science-fiction.

Si nous regardons la situation de litige avec toutes les IRPs émises par le Conseil d'administration, tout cela a trait aux candidatures liées aux codes géographiques ou aux communautés. Alors là, il y a un problème. Il y a une autre question, une autre suggestion. Milgaro a mentionné le WIPO. Moi, je crois aussi que l'ISO pourrait aussi nous aider dans cet effort. Si nous commençons à penser vers l'avenir et nous mettre en contact avec ces organisations pour recevoir du soutien, si l'on parle de noms géographiques, et nous savons que cette question est débattue dans d'autres forums, alors on peut demander de l'aide.

ARGENTINE :

Merci, Giacomo, de ta suggestion.

. GAY. Scott.

SCOTT SEITZ:

Merci. Je voudrais aussi faire mes commentaires comme quelqu'un qui est dans la sixième année d'un processus pour. GAY. Et dans un processus de deux ans, nous avons reçu notre deuxième évaluation CPE. Ce que nous avons appris de la première évaluation CPE, c'est deux choses, à savoir, d'une part, considérer les définitions qui répondent aux intérêts publics et savoir si on le fait ou pas. Cela est tout à fait subjectif et j'encourage le fait de continuer le travail en faveur de l'intérêt public. On mentionne aussi que dans le cas d'une candidature commerciale avec une candidature communautaire, les définitions et les protections autour de ceux que l'on considère des activités inappropriées pour représenter des objections et des plaintes pour verrouiller des candidatures, alors ces choses ont été évaluées au cas par cas. Et ce qui est important, c'est la transparence dans le processus d'EIU, qui a beaucoup de défaillances. Cela est basé dans des définitions trop courtes sur ce que veut dire une communauté dans notre cas, où l'on perd de vue des arguments que nous avons présentés.

EIU utilise le dictionnaire Oxford pour définir la communauté, au lieu des 250 organisations qui ont plus de 1 500 sièges dans 110 pays qui représentent vingt millions de membres de cette communauté.

Alors, nous pourrions avoir des points non transparents par rapport au processus de définition ou à la manière dont cela peut aller de l'avant. Les TLDs de pays ou les TLDs régionaux pourraient se voir confronter aux mêmes situations.

ARGENTINE : Merci, Scott. Il semblerait que le concept de communauté fait l’objet aussi d’un débat.

 Peut-on passer à la prochaine diapo, Julia, s’il te plaît ?

 L’Iran.

IRAN : Merci. Je voudrais une précision par apport à la diapo précédent.

ARGENTINE : On peut revenir en arrière, Julia, s’il te plaît ?

 Merci.

IRAN : Je veux demander une précision. Au point # 3, on suggère que les noms géographiques, lors de la nouvelle série de nouveaux gTLDs devraient être limités aux candidatures communautaires parce que la rédaction semblerait dire ça.

ARGENTINE : Ma langue maternelle est l’espagnol, c’est peut-être que je ne connais pas trop bien l’anglais.

 La question est que nous avons eu des conflits avec des noms géographiques et plusieurs membres de ces communautés nous disaient pourquoi ils n’avaient pas présenté la candidature de ce nom

géographique comme une candidature communautaire. Et par la suite, on a vu que ces candidatures avaient des problèmes pour avancer.

Je m'excuse de ma méconnaissance de l'anglais. Ce n'est pas l'idée de ce point-là.

Julia, on pourrait passer à la diapo suivante... ?

On n'a pas beaucoup de temps, et je voudrais revoir un tout petit peu avec vous ce résumé. Ce sont les inquiétudes de la communauté qui ont été présentées dans la période de commentaires publics et aussi les inquiétudes du point de vue juridique. Elles sont différentes, et c'est un véritable enjeu de trouver la manière de réconcilier ces deux groupes de préoccupations ou d'inquiétudes. Mais voilà notre enjeu, notre travail. Il faudrait essayer de le faire. On n'en est pas encore là.

Les commentaires de la ccNSO. J'ai signalé une partie de ces commentaires [peu clair 0:54:21] d'éviter des discussions qui prennent très longtemps et des désaccords. L'ICANN et les gouvernements encouragent les candidats à prendre contact avec le gouvernement pour essayer d'arriver à un accord. Et ils parlent du concept de l'intérêt public, et qu'il faut donner la priorité à l'intérêt public.

L'ALAC signale que l'ALAC favorise le renforcement du lien de la candidature pour un TLD géographique et l'intérêt public de la région géographique pour laquelle on cherche ce TLD. Cette idée apparaît deux fois, cette idée de l'intérêt public. Alors, je pense qu'il est

essentiel de voir dans ce processus la manière dont nous pouvons encourager les candidats ou les parties prenantes à établir un contact précoce avec le candidat et la communauté concernée.

Diapo suivante, s'il vous plaît, Julia...

D'autres commentaires — d'étapes précédentes de notre groupe de travail, ont abordé la signification du nom géographique.

Quelle est la signification pour les citoyens et pour les communautés ?

Ce nom peut avoir une valeur économique, non seulement pour le candidat qui demande ce TLD, mais aussi pour les sociétés du pays qui ont déjà enregistré leurs marques commerciales en vertu des lois nationales. Alors, voilà quelque chose qu'il faut aborder au niveau national.

Beaucoup de sociétés ont déjà ce nom géographique comme marque déposée sous les lois nationales, elles paient des impôts, ce sont des sociétés autorisées qui fonctionnent dans chacun des pays. Alors, cela présente un conflit parce qu'on ne peut pas aller contre un nom qui fait référence à des sociétés existantes dans un pays, alors qu'un TLD est une référence globale ou mondiale de ce nom. Bien entendu, il y a la valeur historique pour les citoyens et pour les communautés, qui est une question vraiment importante.

Voilà les inquiétudes du point de vue juridique.

Je passe la parole au Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI :

Merci.

Je regrette de vous interrompre dans votre présentation, mais cette question est centrale et je ne suis pas sûr de ce que l'on fait pour trouver une solution. Je suis tout à fait conscient du niveau de préoccupation des petites et moyennes entreprises face à la possibilité d'une nouvelle série de candidatures de nouveaux gTLDs. Il doit y en avoir beaucoup dans cette situation, d'avoir un nom qu'ils ont depuis longtemps, un nom autorisé, comme vous l'avez bien dit. Et je ne serais pas pour des signaux apparaissant après ces discussions pour ce qui est difficultés. Je veux simplement dire qu'il s'agit d'une question très importante de ce travail et qu'il faut faire très très attention compte tenu des intérêts économiques et des intérêts des sociétés.

ARGENTINE :

Merci, le Royaume-Uni. Je suis d'accord avec vous. Il y a des petites entreprises, mais il y en a d'autres qui ne le sont pas, mais les moyennes et les grandes entreprises établies dans le pays, par exemple Patagonie, il y a 200 sociétés qui ont ce nom. Et elles font différentes choses : tourisme, viande, etc., etc. Il y en a qui sont petites et d'autres, non.

Si la société est dûment constituée, paie des impôts, si ces sociétés ont enregistré les marques d'après la loi nationale, ces sociétés ont

des droits. Il faut considérer ceci au niveau national. Ceci peut arriver dans d'autres pays avec d'autres noms géographiques.

L'Allemagne.

ALLEMAGNE :

Merci. Je soutiens les propos de mon collègue du Royaume-Uni. Pour ce qui est des marques commerciales et des droits pouvant être violés dans ce sens, je crois qu'il y a des réglementations et nous ne devons pas réinventer la roue pour ce qui est noms géographiques. La question est : que se passe-t-il si l'on a une marque commerciale dans un pays et une autre dans un autre pays ? Et le candidat maintenant vient d'un tiers pays. Alors, c'est ce genre de choses qui me semblent importantes, des choses qu'il faut – sur lesquelles il faut trouver une solution à partir de l'ICANN.

Et ce serait vraiment bizarre si l'on cherchait des solutions ici, sous le parapluie des noms géographiques. Merci.

ARGENTINE :

Merci, l'Allemagne. Pour des questions de temps, je vais vous montrer les préoccupations juridiques. C'est quelque chose que nous avons accordé à Singapour. On a promis de les analyser de près parce qu'elles existent et elles sont en vigueur et elles sont la raison pour laquelle des sociétés ont présenté des candidatures, des gTLDs de listes de noms qui n'étaient pas sous l'ISO et les Nations unies.

Les candidats – et je comprends les raisons pour lesquelles les candidats ont avancé –, ils ont ses préoccupations juridiques. Voici un résumé. Le document contient beaucoup plus d'informations détaillées. Mais les états souverains n'ont pas le droit sur l'utilisation des noms géographiques en dehors de leurs frontières. Cela concerne le point que l'on discutait tout à l'heure. C'était un résumé des commentaires reçus. Ce n'est pas moi qui dis ça, ce sont les commentaires reçus, ce ne sont pas mes propos à moi.

Les noms géographiques peuvent être utilisés comme marque commerciale si cela a lieu dans un pays, mais ne pas porter préjudice aux titulaires des marques commerciales.

Les droits des marques commerciales sont des droits légaux de propriété. Il existe des forums internationaux pour résoudre des conflits liés aux termes liés aux marques commerciales.

Le droit international a un ensemble défini de sources. Les noms géographiques ne sont présentés dans ces lois que pour la manière dont ils peuvent être décrits dans l'origine du produit – dans l'appellation d'origine. Pour des intérêts gouvernementaux, certains noms et certains symboles ne peuvent pas être la propriété privée. Ils sont exclus. Et cela exclut les noms de pays et les noms géographiques.

En conséquence, les gouvernements peuvent ne pas avoir des droits exclusifs ou prioritaires sur les noms géographiques ou des noms de pays.

Je ne sais pas si on peut passer à la diapo suivante...

Le document a une explication très détaillée de ces commentaires reçus.

Ce que nous voyons lorsque l'on analyse ces commentaires, c'est qu'il y a deux points de vue tout à fait différents. D'une part, le point de vue du cadre juridique et d'autre part, les intérêts des communautés au niveau national. Alors, comment pouvons-nous trouver une manière d'améliorer les règles de la prochaine série et essayer de réconcilier ces deux perspectives tout à fait différentes ?

Combien de temps ? J'ai deux minutes. Il me reste deux minutes.

Alors, nous allons finir en deux minutes. Le document – et je crois que cela a été partagé avec vous – contient une analyse de l'intérêt public. Nous avons fait une recherche dans différents documents qui ont été élaborés par l'ICANN sur le terme « intérêt public » qui est mentionné de nombreuses fois, mais qui n'est pas bien défini. Il peut vouloir dire différentes choses pour les différents pays. Pour certains, c'est l'intérêt public de la communauté qui a ce nom, la valeur pour la communauté. Pour les propriétaires des marques commerciales, il peut s'agir du respect, de la réglementation qui octroie les droits pour utiliser justement la marque commerciale.

Alors, voilà les différents points de vue de l'intérêt public. Alors, on n'a pas trouvé la définition dans le document. Nous avons reçu des commentaires de la Suisse pour progresser vers une vision pragmatique de l'intérêt public en essayant de trouver des exemples.

Nous n'avons pas beaucoup de temps, mais passons à la prochaine diapo, s'il vous plaît...

J'aimerais passer à la prochaine diapo encore, pour des questions de temps, simplement...

Il y a quelque chose qui pourrait être essentiel, bien que je ne sache pas si on peut continuer de l'analyser. Je voudrais finir avec ça et travailler plus tard avec vous par courrier électronique.

Je vous propose de voir comment essayer de refléter dans un document cette idée d'une participation précoce entre le candidat et la communauté du pays ou de la région géographique concernée.

Je crois qu'il – et c'est une idée personnelle – je ne sais pas si c'est réel, mais j'ai l'espoir s'il y a des cas de contact précoce entre le candidat et le domaine concerné, on pourrait rencontrer davantage de succès au lieu d'autant de conflits. Voilà ma sensation après avoir lu tellement d'opinions.

Comment pouvons-nous refléter cela et comment un document pourrait-il être écrit de sorte que ce contact précoce soit effectivement matérialisé ou produit ?

Je n'ai pas plus de temps ? Non ? Ça y est. Alors, si vous avez des commentaires à faire ou des questions, je vous encourage à m'envoyer un courrier à moi-même ou au Groupe de travail à l'adresse de courrier du Groupe. Merci beaucoup de votre attention.

Et nous continuons à travailler sur cette question. Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup, Olga. Nous avons maintenant une séance avec l'ALAC. J'en ai vu quelques membres qui sont entrés dans la salle. Nous devrions peut-être leur faire un peu de place, non ? Pour qu'il puisse s'asseoir peut-être avec nous dans le... au podium. Et les autres, bon, peuvent, enfin, se rapprocher de nous au cas où ils voudraient échanger avec nous. Et nous devrions avoir des micros disponibles pour eux pour qu'ils puissent s'exprimer.

Bien. Nous continuons à faire des petites modifications physiques pour pouvoir, enfin, nous installer. Mais nous allons commencer notre séance avec l'ALAC pour aborder des questions que nous avons en commun. Il y a plusieurs thèmes que nous voudrions aborder pendant cette séance. Suivant notre ordre du jour, nous pouvons les aborder tous, et, bien sûr, nous pouvons aussi aborder les questions concernant la transition des fonctions IANA et la responsabilité, ainsi que les questions liées aux sauvegardes dans les engagements d'intérêts communs 1 et 2, ainsi que les noms géographiques et tout le reste.

Alan.

ALAN GREENBERG : Merci beaucoup.

Nous avons beaucoup plus de thèmes dans notre ordre du jour que les thèmes que nous allons aborder. Donc, je regarde Thomas pour voir

s'il peut me donner une orientation sur le thème qu'il voudrait aborder en premier lieu avant d'utiliser notre temps.

On peut le faire dans l'ordre où l'on voudra, mais je voudrais consacrer quelques minutes à ce que nous faisons en ce moment parce que nous travaillons encore sur les terrains d'engagement d'intérêts communs, les PICs, par rapport aux sauvegardes de catégorie 1, pour les sauvegardes 1 à 8, pour les TLDs. Et bien sûr, nous pouvons partager avec vous, vous expliquer quelle est la situation dans laquelle nous nous trouvons. Nous sommes assez près de la fin.

La question du CCWG, nous ne pouvons pas encore la considérer terminée, mais nous pouvons dire quelle est la position de l'ALAC.

Nous avons une séance de cinq heures programmée pour cet après-midi. Je ne peux pas dire que nous ayons déjà une conclusion définitive par le CCWG. Il se peut que vous vouliez d'abord aborder la question des PICs, des engagements d'intérêt public, parce que c'est une question un peu plus courte pour nous, de notre perspective.

Vous savez qu'il y a eu différents débats entre les membres d'At-Large et les membres du GAC, les registres et d'autres parties prenantes.

Lors de la dernière réunion, nous avons présenté une analyse de l'At-Large. Et pour être sincère, c'était l'analyse faite par trois personnes, qui ont travaillé de façon très active pour la réaliser, cette analyse, sur 39 candidatures de TLDs parce qu'il y avait des cas où il y avait plusieurs personnes qui présentaient leur candidature pour la même chose, et nous avons fini par classer sept de ces cas comme quelque

chose qui devait être modifié. Une quinzaine ou une vingtaine était classée à « vert ». Nous avons pensé que les opérateurs de registres faisaient un bon travail, et le reste était, enfin, à remettre en question.

THOMAS SCHNEIDER :

Excusez-moi de vous interrompre. Vous connaissez tellement cela que ce serait peut-être utile que vous donniez une idée rapide aux nouveaux membres du GAC de ce dont nous parlons. Nous parlions en particulier des chaînes à caractère – chaînes de caractères sensibles pour les secteurs réglementés de l'industrie où il y a des questions concernant les consommateurs. Et ceci concerne l'avis en termes de sauvegardes présentées par le GAC. Un avis qui date d'il y a plus de deux ans, cela date de la réunion de Beijing. Il y a eu des échanges très nombreux entre le GAC et le Conseil d'administration et l'ALAC, et d'autres communautés pour établir des sauvegardes appropriées pour les consommateurs, en particulier – enfin, ces 39 dont Alan parle sont des candidatures liées directement à des chaînes de caractères sensibles. Je vous précisais cela parce que tout le monde ne peut pas être au courant de ce point.

ALAN GREENBERG :

Oui. Merci de m'avoir arrêté.

Alors, pour résumer. Nous pensons qu'il y avait suffisamment de chaînes de caractères pour lesquels les candidats avaient fait un travail approprié. Il y avait certains thèmes qui étaient liés à une menace potentielle pour les consommateurs et il y en avait d'autres

pour lesquels nous ne sommes pas très clairs. Le texte du contrat est assez vague et nous ne savions pas où les opérateurs de registres – ce que les opérateurs de registres planifiaient. Il y en avait qui ont été, enfin, considérés avec une marque rouge et il y en a d'autres que nous avons considérés avec une marque verte parce qu'ils étaient corrects. Mais bon, pour le moment, c'est ce que nous avons dit à l'époque. Nous avons donné notre avis, présenté notre avis au Conseil d'administration pour arrêter la passation de contrats et la délégation de tous ces TLDs. Cet avis n'a pas été rejeté, mais il n'a pas été non plus appliqué. On a poursuivi avec la passation de contrat et avec la délégation. Le Conseil d'administration se trouve dans une situation assez bizarre parce que nous n'avons pas de mécanisme pour résoudre ce problème une fois passés les contrats, une fois signés les contrats. Nous sommes dans la situation où nous sommes. Nous continuons d'aller de l'avant à cet égard pour essayer de voir que la position que certaines personnes ont prise ne soit pas prise pour la position de l'ALAC. Nous voulons que ce soit la position de l'ALAC qui sera présentée après.

Il y a certains thèmes dans lesquels le GAC a donné aussi son avis. Et parfois, vous sentez qu'on ne vous écoute pas. Je crois que nous avons enfin appliqué tout ce que nous pouvions appliquer. Nous avons exercé toutes les facultés qui étaient les nôtres. Mais maintenant, il faut que nous revenions avec cette balle du côté du GAC pour voir ce qui peut être fait. Cela prouve qu'il faut qu'il y ait quelque chose de différent dans tout le processus. Ce processus est long ; il se peut qu'il faille le diviser en différents processus. L'idée est de tirer une leçon de

tout cela et voir comment nous pouvons modifier cette situation, remédier à cette situation pour ne pas porter préjudice aux consommateurs.

Voilà tout ce que je peux dire par rapport à cette question en ce moment.

Je ne sais pas si quelqu'un aurait des commentaires...

THOMAS SCHNEIDER :

Merci, Alan. La question de la mise en œuvre, enfin, pour savoir comment l'ICANN pour que les opérateurs de registres mettent en place les sauvegardes appropriées, mérite un débat. Et je veux céder la parole aux membres du GAC pour qu'ils posent des questions ou pour qu'ils expriment leurs avis, leurs opinions. L'une des possibilités serait de voir le travail fait par l'ALAC depuis la réunion de Singapour pour envisager de façon pragmatique et, comme Alan l'a dit, voir quelle peut être l'explication réelle des sauvegardes et des engagements d'intérêt public fait par les opérateurs de registres, les classer à différents niveaux par rapport à la manière dont ses sauvegardes ont été appliquées ou pas. Je crois que nous devons analyser tout cela aussi bien au point de vue du GAC. Je ne sais pas si cela apparaît dans la liste de diffusion publique ou si on peut l'envoyer aux membres du GAC pour qu'ils puissent le voir... ?

ALAN GREENBERG :

Hier, pendant l'après-midi, on a dit qu'il y avait une erreur potentielle critique que nous essayons de gruger maintenant. Mais je pense que nous pouvons vous envoyer cela. Je pense qu'à la fin de la journée ou vers la fin de la semaine, vous allez recevoir ce document pour voir de quoi on vous parle. L'un des problèmes réels auquel nous faisons face, c'est que nous ne pouvons pas dire que l'on portera préjudice à quelqu'un. Ce n'est que notre perception. Nous analysons les TDLs. Nous essayons d'imaginer comment ils vont être utilisés, quelle va être la réaction des consommateurs. Et nous essayons de prévoir quelque chose, mais nous ne pouvons pas être sûrs. Certains TLDs que nous avons analysés pourraient être soumis à des questions d'hameçonnage. Ça peut être... bon, vous savez, quelque chose comme. BANK. Le. BANK était l'un qui pouvait avoir des problèmes. Mais ceux qui cherchent des occasions pour pratiquer l'hameçonnage vont trouver là l'occasion appropriée pour le faire. Il y en aura d'autres qui seront peut-être plus subtiles. Il se peut que d'ici deux ans, nous sachions que nous avons eu raison, mais pour le moment, nous n'avons pas les moyens de dire que quelque chose va porter préjudice à quelqu'un. Voilà.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci. Je crois que ce qui arrive aussi dans d'autres – enfin, dans d'autres cadres ou pour d'autres cadres réglementaires.

L'Union européenne voudrait faire un commentaire ?

COMMISSION EUROPÉENNE : Pour souligner l'important de ce que le GAC a exprimé dans les sauvegardes – et moi, je ne crois pas : je crois que c'est une question de politique publique. Je ne pense pas que nous ayons besoin de prouver la possibilité d'un usage abusif pour introduire les sauvegardes. Les objectifs des sauvegardes consistent justement à éviter le préjudice. Nous devons être très clair et avoir – faire très attention ; ne pas demander des preuves ou des démonstrations du désastre lorsque justement nous essayons d'éviter cela. C'est une position cohérente du GAC, c'est [peu clair 1:16:11] et Thomas peut vous dire ce que voulons faire à ce propos, mais l'idée est d'inclure quelque chose là-dessus dans la communauté. Plus nous travaillerons ensemble ou en collaboration, plus nous aurons de meilleurs résultats.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, la Commission européenne.

Est-ce que vous avez d'autres commentaires ?

L'Espagne puis Olivier.

ESPAGNE : Je veux simplement rappeler aux membres du GAC qu'il y a une étude faite par Architelos sur les usages abusifs dans les nouveaux gTLDs, qui a été diffusée dans la liste de diffusion du GAC. Je crois que c'est important de voir cela, c'est intéressant parce que cela montre que les nouveaux gTLDs ne se sont pas vraiment développés jusqu'ici parce

qu'il y a peu de temps qu'ils sont sur le marché. Mais il y a déjà un taux d'usage abusif, qui, enfin, devrait susciter notre inquiétude. Je parle d'hameçonnage et d'usage abusif.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup de l'avoir signalé.

Olivier.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Je voudrais dire et corriger qu'il y a 39 chaînes de caractères qui sont dans la catégorie 1 et il y en a que cinq en rouge : .CREDITCARD, .DOCTOR, .LAWYER et .LOTO.

Nous avons pris une décision sur les PICs réels et aussi sur la spécification 12 qui est dans le contrat.

On nous a dit que ces chaînes de caractères peuvent à un moment donné avoir des accords internes au niveau du registre. Mais si ce n'était pas inclus dans le contrat, ceci ne serait pas opposable et dépendrait de la bonne volonté du registre lui-même.

Il existe certaines préoccupations, notamment sur les chaînes de caractères sensibles. Dans certains pays, il y a certaines industries réglementées dans ces certains pays. Comme Alan l'a dit clairement, on peut marquer en vert beaucoup de chaînes de caractères, mais nous croyons que – ce serait juste et nous croyons que ce serait un bon pas en avant pour participer du dialogue et permettre d'inclure

ces chaînes dans la liste de catégories. Je suis donc confiant pour ce qui va se passer avec ces investisseurs et ces clients pour aller de l'avant. Parce que le fait est de mettre cela en place de manière satisfaisante pour protéger les utilisateurs finaux et l'intérêt public en dernier ressort.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, Olivier. Merci, l'ALAC. Je crois que le GAC peut considérer cette question et aussi avoir une idée de l'utilisation, une opinion de l'utilisation de cette liste.

Vous avez que nous devons travailler dans le communiqué. Alors, si le GAC a cette liste dans les plus brefs délais, il pourra faire des commentaires.

Alan.

ALAN GREENBERG : Je m'engage — ce soir, avant de me coucher, je vais vous envoyer quelque chose.

THOMAS SCHNEIDER : Oui, le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI : Très brièvement. Je veux dire que nous avons fait des consultations avec des experts de réglementations sur les jeux de hasard. Sur.

CASINO, nous avons qu'il est inclus dans cette liste. Et je veux signaler que nous sommes préoccupés pour des sauvegardes spéciales dans ce secteur et dans d'autres, bien entendu, mais c'est l'idée qui me vient en ce moment.

THOMAS SCHNEIDER : Je crois que nous allons faire un bref commentaire parce qu'il faut finir. Ici, j'ai des chaînes de caractères à répondre. Et puis, vous pouvez continuer le débat bilatéral.

ALAN GREENBERG : Nous, au sein du GAC, nous avons demandé au GAC huit sauvegardes – pardon, le GAC a demandé huit sauvegardes et il y en a cinq, dont un processus de gTLD, et il y en a deux qui sont liés à la vérification des références. Le dernier a trait aux interactions avec les questions réglementaires. Il y a un PIC qui a été demandé et qui a été un peu significatif, disons. Il faut demander l'interaction, essayer de parler avec eux, voir s'ils répondent aux courriers électroniques. Je crois que c'est l'un des problèmes auxquels nous sommes confrontés. L'une des exigences, c'est d'interagir là où la réglementation est claire.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. Je crois que nous devrions passer maintenant à un autre point, mais je vois que vous parlez ici du troisième programme de formation des leaders de la transparence. Je ne sais pas qui va faire cette présentation...

Ceci ne devrait pas nous prendre très longtemps.

ALAN GREENBERG :

Le programme de formation de direction, le LTP, a été proposé comme première démarche lorsque les gens commencent à travailler au sein de l'ICANN, ou même des gens qui ont travaillé pendant dix ans pour qu'ils connaissent davantage...

Ceux qui ont participé au programme — deux personnes par an par groupe —, c'est-à-dire qu'on a eu beaucoup de succès, tout le monde a été très content avec ce programme. Ceci a été démarré comme un projet d'ALAC et il y a des gens qui ont commencé à participer ; ces gens sont toujours concernés. Et c'est un programme que l'ICANN avait déjà. Il y a des questions pour voir comment on fait les appels, le site Web de l'ICANN, mais nous vous recommandons que – si vous ne l'avez pas utilisé, eh bien, vous pourriez en profiter. On ne peut céder que deux places. Moi, je l'ai fait l'année dernière, et ç'a été vraiment bien d'assister à ce programme.

THOMAS SCHNEIDER :

Alors, où aller pour avoir plus d'informations ?

ALAN GREENBERG :

Je crois qu'il faudrait poser la question d'abord à la présidence. En général, c'est fait entre mercredi et jeudi. La prochaine réunion aura lieu avant la réunion de Dublin...

Je n'ai pas reçu les demandes d'At-Large, alors je ne sais pas quand cela aura lieu, mais je suppose que cela aura lieu dans les plus brefs délais.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. Les membres du GAC vont pouvoir participer et nous saurons qui sont en charge de ce programme en temps opportun pour vous passer l'information, que vous sachiez combien de temps ça dure, où cela va avoir lieu et quelles sont les conditions de participation.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE : Oui. C'est pour participer au programme de leadership. Mais l'Académie de l'ICANN est un groupe de l'ICANN, et toute la communauté, toutes les parties intéressées participent à ce groupe. Je ne sais pas s'il y a un membre du GAC. Sinon, je vous propose d'envoyer quelqu'un pour faire partie du groupe.

THOMAS SCHNEIDER : Merci.

Olga.

OLGA CAVALLI : Merci. Moi, personnellement, j'ai exprimé mon intérêt à travailler dans le groupe de travail de l'Académie, mais – corrigez-moi si je me trompe, Monsieur le Président – il n'y a pas eu d'invitation formelle au

GAC pour désigner des membres. Alors, je vous demande de faire des commentaires à cet égard.

ALAN GREENBERG : Une des personnes responsables du programme est très intéressée. Je crois que vous allez recevoir des informations dès que possible.

THOMAS SCHNEIDER : Je crois qu'on a fini avec cette question. Mais je vous propose de maintenir ce contact et maintenir le contact avec le GAC.

ALAN GREENBERG : Oui. Je me rends compte que nous pouvons prendre en plus de deux personnes par région, alors c'est un peu plus. Je me corrige.

THOMAS SCHNEIDER : On va aborder d'autres questions. Et nous devrions maintenant débattre la question de la transition de l'IANA, le CCWG, je vois aussi que dans notre ordre du jour, nous avons les noms géographiques, mais je crois qu'on peut le reporter à plus tard. Je crois que ce serait mieux de commencer à parler de la transition du rôle de supervision des fonctions IANA pour voir où on en est dans les deux processus. Les processus de responsabilité ou de réduction de compte, le processus de transition du rôle de supervision pour que vous nous racontiez un tout petit peu quels sont les commentaires que vous allez faire à l'ICG sur la proposition préliminaire ou la proposition finale plutôt du

CCWG. Et aussi savoir quelles sont les réflexions que vous avez par rapport au travail du CCWG. Aussi, quel est le processus d'ALAC pour faire des commentaires à ce propos ?

ALAN GREENBERG :

L'ALAC et la communauté At-Large ont travaillé très activement dans les différents groupes de travail. Et il y a aussi un groupe qui se réunit presque toutes les semaines pour parler de ces questions pour donner des critères au reste de la communauté At-Large. Nous avons travaillé très activement, et il y a eu beaucoup de représentants de la communauté des utilisateurs.

Nous pourrions dire que nous sommes assez satisfaits de la proposition actuelle. La proposition de décembre, eh bien, il y a peu de mots gentils que je puisse utiliser pour cette proposition. Nous l'avons trouvée mauvaise. Mauvaise dans plusieurs sens. Je crois qu'il ne faut pas entrer dans le détail parce que ça y est, c'est quelque chose de passé, mais la proposition sur laquelle nous travaillons est assez proche de ce que nous avons demandé dès le début. Nous avons décidé que nous allons ratifier – je crois que ce sera fait dans la réunion de jeudi –, je crois que le point de vue ne va pas changer. Nous allons aussi faire des commentaires, et nous trouvons que ces commentaires, s'il y a des questions liées à la politique, c'est le temps pour les incorporer, mais nous voulons qu'il y ait un enregistrement des domaines où nous trouvons qu'il faudrait faire davantage de travail. Bien que nous ne soyons pas d'accord avec certains détails, nous ne croyons pas que le résultat à long terme soit différent. Ces

questions sont concentrées sur des composantes plus vastes, des multiparties prenantes pour la prise de décision.

Alors, sans ça, nous croyons que le résultat ne sera pas différent. Peut-être dans le monde, on le voit différemment, mais nous croyons que c'est un plan faisable qui peut être mis en place. Et nous considérons qu'il sera fiable pour le développement des fonctions IANA dans un futur proche.

Il n'y a pas de conditions pour considérer les commentaires avant d'être présenté à l'ICG. Certains commentaires ont trait à la mise en œuvre et alors, nous espérons qu'ils seront utilisés comme des critères pour l'avenir.

C'est ce que je voulais dire du CWG.

THOMAS SCHNEIDER : Pardon d'interrompre, mais je voudrais voir s'il y a des commentaires ou des questions dans la salle.

Je vois l'Iran et le Royaume-Uni.

IRAN : Merci, Alan, de ta présentation. On a entendu le SSAC, et nous recevons votre confirmation du fait que la ratification pour le CWG sera octroyée en disant : « Oui, mais s'il y a la satisfaction ou l'acceptation des exigences du CWG quant aux [interdépendances] avec le CCWG. », pour que cela soit mis en place. Avec cette condition,

on ferait la ratification sans conditionnement et sans qualification. Cela d'une part.

D'autre part, je voudrais savoir s'il y aura ou pas plus d'espace pour commentaires – et maintenant, je parle en tant que membre de l'ICG. L'ICG, dès qu'il aura reçu la proposition du CWG, s'il y a des questions pour les trois communautés ou pendant la période de commentaires publics – et là, on a la proposition de la communauté des noms, de l'IETF, toutes les questions du public seront analysées par le CWG, qui prendra les mesures nécessaires afin de les incorporer à la proposition finale qui sera présentée à la NTIA.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, l'Iran.

Le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI : Merci, Monsieur le Président. Je suis très intéressé au processus de consultation que vous avez mené, par exemple dans les structures régionales At-Large. Dans le ministère du Royaume-Uni, nous avons un groupe de conseil multipartite, multisectoriel, et l'où on traite la transition des fonctions IANA. Je suis très intéressé à savoir quel est le type de combinaisons que vous avez utilisé dans vos structures At-Large européennes pour faire ces consultations. Si vous avez un document là-dessus, ce serait vraiment très utile pour nous, très informatif, pour voir comment vous avez mené le processus de

consultation avec vos structures locales et ce que ces structures locales disent. C'est possible ? Merci.

ALAN GREENBERG :

Pour ce qui est de la question de l'Iran, d'après ce que nous comprenons, la conditionnalité – parce que c'est le terme correct –, la conditionnalité du CWG par rapport au CCWG est implicite dans les recommandations. Le CWG a établi clairement que son rapport suppose que le CCWG va livrer ce dont il a besoin et cela n'est pas un point de discussion. Je crois, en fait, que si le CCWG ne respecte pas ce qui a été décidé, le CWG ne peut pas avancer. Je crois que tout cela est implicite dans le rapport. Quelqu'un l'a décrit comme une pilule venimeuse. Parce que si le CCWG ne peut pas respecter son mandat, alors le reste n'existe pas.

Je n'ai pas de réponse pour le Royaume-Uni. Les ALS n'ont pas été formellement concernées. Nous avons demandé que toute personne de notre liste de diffusion At-Large voulant montrer son intérêt, on leur ait proposé de se inscrire à la liste liée aux discussions qui abordent ces deux questions : la responsabilité et la transition. Et qu'ils participent aux téléconférences. En moyenne, on a eu une heure et demie, deux heures de téléconférence par semaine pendant les dernières semaines et pendant les derniers mois. Nous avons beaucoup de noms, mais nous n'avons pas essayé de les lier avec les ALS spécifiquement.

THOMAS SCHNEIDER : D'autres questions ?

L'Indonésie.

INDONÉSIE : Merci, Monsieur le Président.

Je veux faire quelques commentaires par rapport au CWG, au CCWG, parce que les deux groupes essaient d'avoir la contribution de la communauté. Maintenant, nous estimons que tous les pays n'ont pas des communautés Internet fortes. Par exemple, la communauté Internet indonésienne n'est pas aussi forte que celle de la Grande-Bretagne ou de l'Argentine ou des États-Unis, vous le comprenez. Ici, dans cette réunion, 53^e réunion de l'ICANN, qui est-ce qui est venu de l'Indonésie ? Que le représentant du gouvernement. Parce que nous n'avons pas un pays avec des communautés Internet aussi fortes que celles d'autres pays avec une économie plus développée, plus forte, où le revenu par habitant est beaucoup plus élevé. Il y a eu des pays qui sont venus à Singapour et il y a eu des représentants parce qu'à Singapour, c'était plus près de l'Indonésie. Mais il faut tenir compte que les communautés de tous les pays ne sont pas incluses : il n'y a que les communautés robustes qui peuvent avoir une participation là. En ce sens -là, donc, l'avis du GAC sera plus important parce que nous nous battons pour inclure les communautés de nos pays dans nos interventions, dans nos débats, dans nos contributions. C'est la parole, c'est la voix des communautés qui doit être prise de façon très prudente.

Une autre considération par rapport à la formation dont vous avez parlé. Je sais que c'est un autre thème, mais nos leaders devraient savoir que nous vivons dans ce monde qui n'a plus de frontières maintenant. Ici, donc, on voit que nos capacités sont, enfin, sous un effet déterminé parce qu'il faut savoir quelles sont les fonctions des capacités des pays eux-mêmes, qui nous permettront de travailler avec ces frontières et de travailler avec cette absence de frontières. Cela dépend pour beaucoup de la capacité de chacun des pays.

Aujourd'hui, nous parlons, ce matin, des TRIPS, du WIPO et des APICs, à vrai dire. Nous parlons d'un monde sans frontières et c'est un monde très différent de celui que nous connaissions auparavant où il y avait des frontières. Alors, lorsque les gouvernements et nos leaders font des réglementations, des commentaires ou des contributions au processus du CWG ou CCWG, il faut tenir compte de ces aspects.

THOMAS SCHNEIDER : Je crois qu'Alan et Cheryl voudraient répondre à cela.

ALAN GREENBERG : Vous avez raison, en un certain sens, que cela dépend du niveau du pays. Mais cela dépend aussi des intérêts des individus en tant que tels. L'une des voix qui se font entendre le plus fortement au sein d'At-Large vient du Nigéria. Mais cela dépend de cette personne qui a décidé de consacrer énormément de temps et d'effort pour pouvoir faire cela, et qui a un soutien pour ce faire. Nous avons beaucoup de pays très développés qui n'ont pas participé au moins au processus

d'At-Large. Donc, cela dépend surtout des intérêts des individus, en plus de l'état du pays.

CHERYL LANGDON-ORR : Merci, Thomas. J'ai pu participer dans les deux groupes, le CWG et le CCWG. Je voulais m'en remettre à la question sur la participation. Alan ne s'en souvient pas aussi rapidement, mais bien sûr, les critères pour l'information qui est donnée et l'information que le personnel a collectée concerne les mécanismes de diffusion externe utilisés par toutes les parties composantes, les différentes communautés. C'était l'un des critères qu'il fallait respecter. À la fin du processus, nous devons montrer combien la participation que nous avons encouragée a été importante. Donc, tout cela apparaît sur notre liste de diffusion. Nous allons faire une analyse pour la présenter au GAC et ensuite, nous vous présenterons une synthèse sur les activités en général, le nombre de réunions qui a été effectué, le nombre de régions qui ont fait des séminaires en ligne séparément, et le nombre de structures At-Large.

Je ne veux pas corriger Alan, je veux compléter ou embellir l'information que vous avez donnée.

Combien de séances d'informations ont été faites à l'échelle sous régionale ? Il y a des séances d'informations et des sensibilisations externes. Nous allons faire cela et nous allons nous assurer, bien sûr, du fait que le GAC aura une version préliminaire à l'avance,

ALAN GREENBERG : Cheryl, tu peux toujours me corriger.

CHERYL LANGDON-ORR : Je le ferai toujours.

THOMAS SCHNEIDER : Nous pourrions peut-être commencer, pour des questions de temps, commencer à parler du CCWG. Vous avez déjà fait votre analyse à cet égard et vous avez, enfin, vu quels sont les problèmes ou les questions critiques qui doivent être incluses dans la proposition.

Nous vous remercions de nous avoir informés en ce sens -là sur les délibérations de l'ALAC.

ALAN GREENBERG : Merci beaucoup, Thomas. Comme je l'ai dit, nous sommes au beau milieu d'un courant de travail très grand. Les propositions changent. Les propositions pour lesquelles la période de consultation publique se termine ont été mises de côté pour le moment, et on ne s'occupe pas d'autres éléments. Il est difficile de travailler dans ce domaine parce que le dynamisme est grand.

On a fait plusieurs types d'effort au sein de l'ALAC et nous ne nous trouvons pas parmi ceux qui pensent que nous avons besoin d'une possibilité d'application légale pour tout. Les statuts sont en place depuis de nombreuses années. Le Conseil d'administration aurait pu dire aux organisations de soutien que nous ne voulons plus désigner

des membres du Conseil d'administration. Ils auraient pu le faire et ils ne l'ont pas fait. Il y a beaucoup de dispositions des statuts qui ne sont pas légalement applicables ou obligatoires ainsi que les lois de la Californie, mais elles ont été appliquées. Et nous pensons que cela ne changera pas.

Cependant, la plupart des gens croient que nous devrions avoir l'occasion et la capacité de révoquer les membres du Conseil d'administration. La question est de savoir si c'est la même entité qui les a désignés, qui va le faire, qu'est-ce qui se passe pour ceux qui ont été désignés par le Comité de nomination. La menace de révocation des membres du Conseil d'administration est une mesure d'incitation pour que le Conseil d'administration écoute la communauté. Il se peut qu'ils ne soient pas d'accord ; ils devront le justifier. Nous préférierions un modèle où nous pourrions avoir la possibilité de modifier ou de changer le Conseil d'administration s'il prenait une direction qui n'est pas la bonne pour l'ensemble de la communauté. Mais nous n'avons pas besoin de la mise en application au point de vue légal de toutes les autres questions. De toute façon, nous ne sommes pas le seul groupe et tout le monde n'est pas d'accord avec nous. Nous préférierions avoir un résultat final qui ne soit pas un modèle associatif, un modèle d'adhésion. Nous croyons que ce modèle avec des membres modifie la culture de l'organisation de manière significative. Et il y a un potentiel là parce que L'ALAC a des soucis importants et réels. Nous n'avons pas d'entreprises pour nous soutenir. Nous sommes préoccupés pour les questions légales. Nous ne voulons pas assumer des responsabilités légales au niveau – à titre individuel parce que

nous travaillons sur la base du bénévolat. Alors, lorsqu'un membre nous présente des préoccupations, le modèle d'adhésion nous présente des soucis, nous voudrions travailler sur quelque chose de plus léger avec des changements minuscules pour la structure générale de l'ICANN. Les détails sont encore à l'étape de la discussion et nous en sommes encore à l'étape de la discussion des détails. Et ce qui nous inquiète, c'est que si nous avons un modèle dans lequel l'ALAC ne peut pas participer, le GAC puisse avoir des difficultés pour participer aussi.

La ccNSO qui est formée dans certains cas par des entités gouvernementales pour les ccTLDs ne voudra pas participer.

Nous allons être dans une situation où le seul membre formel sera la GNSO.

Et alors, tous pourraient avoir des pouvoirs, mais le seul membre formel dans la lettre – dans le règlement serait le seul membre formel. Cela porterait atteinte aux droits de tous.

L'ALAC est peut-être plus flexible que d'autres groupes pour approuver ou pour adopter ou adapter ce qui se produit ou se présente au fur et à mesure. Mais nous voudrions éviter ce modèle. Quoique la possibilité de révoquer les membres du Conseil d'administration soit possible, c'est une menace qui prouve que si les membres du Conseil d'administration ne respectent pas les critères de la communauté, ils peuvent être révoqués. Bon, voilà.

THOMAS SCHNEIDER : Bien. Je voudrais vous poser une question. Vous, est-ce que vous discutez au sein de l'ALAC sur ce que vous pensez par rapport au rôle que les gouvernements devraient jouer dans l'organisation à venir ? Comment voyez-vous ce thème ? Comment abordez-vous ce thème ? Et de quoi discutez-vous au sein de l'ALAC ?

ALAN GREENBERG : Je crois que nous n'avons pas eu de discussions formelles à cet égard, mais la position de l'ALAC par rapport à cette proposition, cependant, qui vient d'être soumise à la consultation publique, cela concernait le poids qui était, disons, accordé au Comité consultatif et aux organisations de soutien qui était différent...

Le Comité consultatif, s'il veut participer, devrait pouvoir participer avec une condition ou un statut sur un pied d'égalité avec une organisation de soutien.

Nous pensons que le GAC doit pouvoir participer, que l'ALAC doit pouvoir faire la même chose que la GNSO, la ccNSO, l'ASO et le GAC avec les mêmes, disons, niveaux de capacité pour participer.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup. Je pense que c'est très intéressant.

Donc, je cède la parole à celui ou celle qui voudra la prendre...

Namibie, Henri, allez-y.

NAMIBIE : Merci, Thomas. Je voulais revenir sur une phrase que vous avez prononcée. L'ALAC propose fondamentalement l'existence de la possibilité de révocation des membres du Conseil d'administration. Mais cela ne devrait pas être un accord ayant une caractéristique d'application légale. Parce que les membres du Conseil d'administration doivent être révoqués à partir de principes légaux et de règles légales. De quoi parle-t-on lorsque cela ne devrait pas être applicable au point de vue légal ?

ALAN GREENBERG : Nous estimons que cela doit être applicable au point de vue légal. On ne devrait pas – on devrait pouvoir révoquer un directeur ou un membre du Conseil d'administration qui dit : « Non, moi, je ne veux pas quitter mon poste. » Cela devrait être pouvoir appliquer avec une règle où les statuts – le membre du Conseil d'administration devrait être révoqué au moyen d'une lettre qui lui serait envoyée. Mais nous estimons que cela doit être exigible au point de vue légal. Mais si nous estimons qu'il s'agit d'une menace suffisante pour pouvoir agir, on pourrait le comprendre.

THOMAS SCHNEIDER : Bon. Je crois qu'il y a des questions concernant le plan financier, le plan stratégique où l'on n'a pas besoin de cette caractéristique légale d'application.

Alan, est-ce que c'est correct ?

ALAN GREENBERG : Oui, bien sûr. C'est correct. Par rapport aux modifications statutaires, il faut être d'accord sur les statuts et la communauté soit pouvoir donner son avis là-dessus.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. L'Iran.

IRAN : Merci de la précision que vous nous donnez. Parce que cela nous permet d'avoir une marge de manœuvre pour avancer dans notre discussion. Lorsque vous parlez de la possibilité de révoquer le Conseil d'administration, cela est inclus dans la lettre irrévocable pour la démission.

Alors, il y a certains pouvoirs qui exigent une appartenance ou une adhésion et d'autres qui demandent une modification dans l'approche de l'adhésion. Par exemple, nous pouvons parler – le GAC pourrait, par exemple, regarder les autres pouvoirs pour voir si cela demande que les deux autres derniers pouvoirs liés au budget et au plan financier puissent être ou pas exigibles. Tous ces pouvoirs pourraient être exercés s'il n'y avait qu'un membre.

Alors, quel est le risque pour les différents SOs et les ACs s'il n'y en a qu'une qui est membre et les autres ne sont pas des membres ?

Si cet organisme pourrait-il exercer tous les pouvoirs dont il dispose en utilisant ce seul membre unique pour la mise en application de la loi et pour se présenter devant les tribunaux ?

ALAN GREENBERG :

Si nous parlons d'une organisation de soutien [peu clair 1 :49 :06], elle ne peut pas agir sans le soutien des autres SOs et ACs. Cela serait acceptable, mais je ne sais pas si on peut créer une norme interdisant à un membre ayant une capacité juridique dans la juridiction. Je ne sais pas si on pourrait l'empêcher de prendre des mesures. On peut peut-être l'éviter pour que cela ne soit pas financé par l'ICANN, mais je ne sais pas si l'on peut éviter cette situation. Quant au plan stratégique et au budget, moi, je vais en parler à titre personnel parce que nous n'en avons pas débattu de façon formelle.

À vrai dire, moi, je ne m'inquiète pas du plan stratégique. Le plan dit ce que nous allons faire depuis cinq ans et cela peut être très mauvais. Nous pouvons nous défaire du Conseil d'administration et changer le plan si ça ne nous plaît pas.

Quant au budget, le Conseil d'administration a des responsabilités fiduciaires. Ils peuvent avoir légalement cette responsabilité, mais à vrai dire, supporter ces résultats qu'ils ont faits. C'est le Conseil d'administration qui doit s'en occuper. Alors, vraiment, la question du budget ne m'intéresse pas non plus. Comme je l'ai dit, nous ne voulons pas un modèle association. Nous voulons un modèle où il y aura peut-être une désignation, mais pas un modèle associatif.

THOMAS SCHNEIDER : J'ai une question. Il se peut qu'il faille un nombre minimum de membres pour établir une organisation, un modèle d'adhésion. Il me semble qu'on ne peut pas avoir un seul membre. Mais on aurait besoin peut-être de plus de membres – de détails.

Des commentaires ? Des questions ?

L'Égypte.

ÉGYPTE : Merci. Votre présentation a été très informative et c'est utile pour nous de savoir comment d'autres SOs et ACs gèrent la question.

Ceci dit, le GAC s'est réuni avec le SSAC et ils ont mentionné le document SSAC 69 où ils ont inclus des critères pour la sécurité et la stabilité. Ils vérifient ces critères avec la proposition du CWG. L'ALAC fait la même chose...

ALAN GREENBERG : Si le SSAC, aujourd'hui ou demain, dit qu'il y a une brèche, un fossé important qui les préoccupe, eh bien, nous voudrions les entendre avant de prendre une décision parce qu'il faudra en tenir compte. Ainsi que l'ICG qui doit tenir compte de ça aussi. Alors, évidemment, c'est une grande préoccupation. On va l'analyser soigneusement, on trouve que ce n'est pas la situation, mais c'est le SSAC qui doit faire sa

propre tâche. Et s'ils disent qu'il y a un problème, je veux les écouter, je veux les entendre.

THOMAS SCHNEIDER : D'autres questions ? D'autres commentaires ?

L'Espagne.

ESPAGNE : Merci. Je voudrais savoir si l'ALAC a fait une évaluation de la proposition du CCWG, du rapport du CCWG sur le mécanisme de révision indépendant. Que pensez-vous sur les garanties indépendantes qui sont incluses dans la proposition ? Les dispositions d'accessibilité pour ce mécanisme et l'exigibilité des résolutions adoptées par le panel ? Avez-vous tenu compte de ces trois points ?

ALAN GREENBERG : Non. Pas à vrai dire. On ne s'est pas concentré sur la révision indépendante. Ce que je peux dire, c'est que – et je suppose que mes collègues vont soutenir mon avis –, on a des inquiétudes, et la question est apparue dans la réunion avec le CCWG. Pourquoi doit-il y avoir trois membres du panel indépendant au lieu des gens que nous avons désignés au sein du Conseil d'administration ?

Voilà notre question. Il existe des préoccupations. On a vu des décisions du panel et nous, on n'est pas d'accord avec les décisions des panels. Ceci nous préoccupe. Il y a des questions ayant trait à la

passation de contrat, pas à la manière dont l'organisation progresse, mais des décisions liées à la délégation. Dans ce cas, je n'ai pas de problème s'il y a l'exigibilité. Ce qui me préoccupe, ce sont les questions internes liées à l'ICANN, qu'un panel arbitraire puisse prendre des décisions sur la manière dont l'ICANN doit agir. C'est-à-dire qu'il y a des gens qui peuvent être d'accord, mais ce n'est pas forcément bénéfique pour l'organisation. Je suppose que nous allons nous concentrer sur ce point pour la prochaine série. Merci.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci. D'autres commentaires à faire ? D'autres questions à poser ?

C'est clair que tout cela est ouvert. Les membres d'ALAC peuvent vouloir dire quelque chose ou avoir des choses à dire. Il nous reste encore dix minutes.

L'Iran.

IRAN :

J'ai une autre question pour l'ALAC. Avez-vous considéré que dans certains domaines, la reconsidération, le réexamen pourrait mieux fonctionner, que le rejet – et alors, aller dans des accords juridiques compliqués. Quelle en est la raison si on pose un problème et on demande le réexamen ? Pourquoi faut-il croire que le Conseil d'administration ne va pas tenir compte de cette demande réexamen et va continuer à présenter des objections sur des motifs...

Ma question est la suivante. Pourquoi on complique de cette manière la situation en allant à ce panel de révision ? Une composition difficile, une structure difficile et la manière de décider si cela est contraignant ou pas... Pourquoi le réexamen ne fonctionne pas ? Le réexamen pourrait fonctionner, mais pourquoi le Conseil d'administration doit continuer à présenter des objections sur ce type de décision ?

ALAN GREENBERG :

L'ALAC a de nombreux membres. On a abordé les mécanismes de reconsidération ou de réexamen et considère qu'il faut faire des ajustements. On peut faire des considérations sur le fond et pas sur le processus de réexamen. Il est clair que les détails sont importants, mais ces détails n'ont pas été analysés en profondeur. Mais comme avec le CWG, nous essayons d'arriver aussi légers que possible, que les procédures soient aussi légères que possible pour trouver une solution aux problèmes.

CHERYL LANGDON-ORR :

Pour ce qui est des panels de révision indépendants et de la réconciliation ou le réexamen – parce que la « conciliation », ce serait le terme correct à utiliser —, il est important quelqu'un [se passe] maintenant dans le cadre de la réduction de comptes pour qu'il y ait justement un cadre pour ceux qui ne peuvent pas se montrer en groupe, mais qui soient affectés et que ces personnes aient la possibilité de se manifester. Il faudrait faire des ajustements. Et dans l'intérêt public, cela doit être perçu comme quelque chose de juste. Si

l'on essaie d'agir dans le meilleur intérêt d'une plus grande communauté pour qu'elle ne se voie pas confrontée aux risques de dommages dans ce processus, ceci nous emmène à l'ATRT 1 où l'on parle de la préhistoire des réexamens pour la réduction de comptes.

Alors, pour trouver une solution à ces problèmes quand on est seul – et je sais bien qu'il y a différentes questions concernées, des questions ayant trait à une plus grande diversité géographique, à la capacité de la personne concernée, avoir une élection propre de panel, toutes des choses importantes. Mais dans ce renouvellement, réexamen et modification, il faut considérer cela pour pouvoir mieux travailler. Je crois que c'est le moment indiqué. Il faut le faire maintenant. Et ici, je vais prendre un exemple de quelque chose – c'est-à-dire que s'il y a quelque chose qui devient problématique avec l'APTI...

On inclue des mécanismes dans le processus du CWG et il y a un mécanisme de réexamen, de remédiation que l'on essaie d'améliorer.

En réalité, je crois que le concept de réconciliation ou de remédiation ne soit pas inclus. Parce que je crois qu'il est inclus.

À mon époque — 99,999 % des efforts arriveront au 0,0001 % d'être achevés. Alors, il faut penser à la manière dont nous créons ce soutien. Et bien des fois, on gère le risque de quelque chose de très très peu probable. Et même si c'est quelque chose de probable, cela ne fait pas partie de l'organisation parce que sinon, l'organisation n'existerait déjà plus. Alors, dans ce modèle multipartite basé sur le consensus, il existe toujours des possibilités que cela arrive. Je crois que le risque

existe. Il faut le minimiser et voilà donc pourquoi nous avons ces mécanismes de réconciliation, de remédiation, etc.

Je crois que ces mécanismes doivent être mis en place et aussi créer des normes pour les panels de révision indépendants.

ALAN GREENBERG : Oui. Une des choses que nous n'avons pas mentionnée, et c'est un problème du processus actuel, c'est que dans certains cas, il n'y a pas un délai établi. Alors, peut-être il y a une partie qui est affectée en permanence. Il faut faire face aux problèmes et continuer de l'avant. Et cela doit être un des produits finaux de ce processus.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. Si l'on parle des cas des nouveaux gTLDs, comme nous l'avons entendu au préalable, ce n'est pas – c'est quelque chose de probable, c'est quelque chose qui arrive en ce moment, et il faut penser à l'améliorer.

ALAN GREENBERG : J'ai essayé d'être aimable et de ne mentionner rien en particulier.

THOMAS SCHNEIDER : J'essayais de faire pareil.

Olivier.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : De l'ALAC. Je voudrais partager avec vous notre modalité d'analyse des questions qui sont soulevées.

Bien sûr, au sein de l'ALAC, nous soutenons un modèle multipartite équilibré. Qu'est-ce que cela signifie ? Il n'y a pas une partie qui puisse avoir ou prendre le pas sur une autre. Dans un environnement comme celui de l'ICANN, parfois cela se passe par suite du temps qui est consacré à certaines choses. Mais lorsque nous regardons la question de la réduction de comptes et la responsabilité de l'ICANN, on a mis vraiment l'accent sur la réduction des comptes et la responsabilité du Conseil d'administration et du personnel de l'ICANN, mais il faut voir aussi quelle est la réduction de comptes et la responsabilité des communautés de l'ICANN parce que si nous donnons notre soutien à une résolution ou à un projet qui ont en fait une responsabilité ou une réduction de comptes déséquilibrés et que nous donnons beaucoup de facultés aux communautés de l'ICANN, nous allons – nous n'allons pas donner ce soutien à une chose qui ne serait pas équilibrée.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. Je trouve que c'est un point vraiment pertinent au sein de la communauté. Il faut aussi qu'il y ait un équilibre pour que toutes les parties prenantes soient responsables et qu'elles rendent des comptes.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ou d'autres questions ?

Bien. Je crois que nous sommes sur le point de finir le temps qui a été attribué. Je vais aborder le dernier point, une demande du GAC pour écouter les commentaires de l'un des présidents du nouveau groupe intercommunautaire sur la gouvernance de l'Internet. C'est très bien que tu sois l'un d'eux, Olivier, nous avons une courte pause-café, tu pourrais peut-être nous dire en deux minutes quelle est la situation du groupe et comment le GAC peut y participer.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Ce n'est pas une partie de la séance de l'ALAC avec le GAC, c'est une séance en parallèle, une espèce d'interlude, je dirais. Je ne sais pas s'il y a un autre coprésident dans la salle – parce qu'ils doivent être pris ailleurs...

Nous avons établi un groupe intercommunautaire de travail sur la gouvernance de l'Internet où se trouvent la ccNSO, l'ALAC, la GNSO.

Le SSAC a décidé de créer la charte pour ce groupe intercommunautaire, mais il n'envoyait personne en tant que coprésident. Donc, nous voulons demander au GAC s'il voudrait participer à ce groupe de travail intercommunautaire. Je crois qu'il y a quelqu'un qui fait un suivi informel du travail de ce groupe. C'est Tracy Hackshaw. Je ne sais pas s'il faut que je dise que c'est Trinité [peu clair 2 :04 :17] parce que je crois qu'il fait le suivi.

Mais ce groupe de travail intercommunautaire, pour vous donner un peu l'histoire, a créé un document il y a quelques mois – en fait, c'était l'année dernière – a créé un document pour contribuer au

NETMundial. C'était un document rédigé par consensus assez ouvert qui donnait un soutien, disons, en général, au modèle multipartite, etc.

C'était l'une des choses que le groupe avait faites.

Maintenant, on analyse des contributions pour le WSIS+10, et tous les autres processus de gouvernances de l'Internet ayant lieu en dehors de l'ICANN et qui incluent l'IGF, le processus CSTD, le processus du WSIS qui a commencé il y a quelques semaines. Je ne vais pas vous en donner la liste complète, mais je veux vous dire qu'il y a beaucoup de choses qui se produisent, il y a beaucoup de forums qui sont actifs en ce moment.

Et nous débattons aussi la question à savoir si nous devons être plus proactifs pour produire des documents pour nous rapprocher ou pour participer à tous ces processus externes ou présenter une plateforme seulement pour que notre communauté puisse décider et que le personnel de l'ICANN, qui est en général le personnel qui assiste à ces forums, que le personnel de l'ICANN connaisse le point de vue de la communauté sur ce qui se passe en dehors de cet environnement.

Voilà. Nous sommes actifs. Nous participons à différents événements. Hier, nous avons eu un forum ouvert qui a eu lieu à la salle Libertador. Si personne n'y a assisté, vous pouvez voir la vidéo sur le site Web de l'ICANN. Je crois que c'est une réunion du Groupe de travail où nous allons pouvoir décider du lieu où nous allons pouvoir aller... enfin, de l'orientation que nous voulons prendre et comment nous allons

produire des documents pour cela, si l'on tient compte, bien sûr, du département de l'ICANN qui s'occupe de ces thèmes. Et nous devons travailler en collaboration étroite avec eux pour ne pas avoir une vision qui s'oppose à cela et que finalement, les gens qui ne sont pas à l'ICANN ne soient pas confus et qu'ils ne disent pas: « Bon. La communauté, c'est une chose, et le personnel de l'ICANN c'en est une autre. »

Nous suivons le système des groupes de travail intercommunautaire qui ont bien sûr un modèle associatif, comme celui des fonctions de transition de l'IANA et celui de la responsabilité de l'ICANN. Nous avons différents membres désignés dans certaines SOs et certaines ACs. Nous avons, bien sûr – nous donnons la possibilité aux participants de venir et de donner leur point de vue.

THOMAS SCHNEIDER :

Je veux vous dire que nous avons une pause très brève. Nous devons revenir à notre réunion à 11 h. Donc, 30 secondes pour les questions.

Merci.

ARGENTINE :

L'Argentine voudrait que le GAC participe, bien sûr. Notre pays est intéressé à participer à cela. Et nous pensons que le personnel et la communauté peuvent trouver dans ce groupe de travail un espace approprié pour s'exprimer aux moyens de documents, au moyen d'une plateforme. Je voulais dire ça.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. L'Iran.

IRAN : La question de la gouvernance de l'Internet fait l'objet du débat depuis dix ans au sein de l'IGF. Est-ce que vous avez une approche plus appropriée pour aborder ce thème? Nous ne voulons plus continuer à parler sans avoir de résultats clairs, aucune approche, aucune action de suivi. Quel est votre objectif? Quelle est l'approche que vous avez choisie pour être plus efficace? Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci de votre concision, Kavouss.

Puis le Royaume-Uni, pour qu'Olivier puisse vous donner des réponses avec un petit café.

ROYAUME-UNI : C'est une initiative très importante. Il y a beaucoup de personnes qui participent à ces processus multisectoriels et multilatéraux. La question de la représentation du groupe dans ces processus, moi, j'aimerais bien qu'on nous dise comment vous vous occupez de cette représentation. Il faut coordonner ça avec d'autres missions, il faut négocier les positions.

OLIVER CRÉPIN-LEBLOND : Je crois que nous faisons des contributions. Nous ne pensons pas sortir pour négocier avec les missions. Ce n'est pas le mandat du groupe, évidemment ! Pas du tout.

Et pour répondre à l'Iran, bien, c'est un thème intéressant et je pense qu'il faudrait qu'on le soumette au débat pour que le Groupe de travail en débattenne. Nous regardons un tout petit peu ce qui va se passer avec l'avenir de l'IGF. Nous avons bien sûr des choses plus importantes qui vont se présenter sous peu, comme l'Assemblée générale des Nations unies. Et bien sûr, nous allons mettre tout ça sur notre calendrier. Ce sont de bons thèmes dont il faut s'entretenir.

THOMAS SCHNEIDER : Pause-café ! À 11 h, de retour aussi ponctuellement que possible.

[PAUSE-CAFÉ]

THOMAS SCHNEIDER : ... et reprendre notre réunion. Veuillez prendre vos places, s'il vous plaît.

Nous allons commencer notre session. Je vous prie de commencer à prendre place. Je vais commencer.

Nous avons une session avec la ccNSO maintenant. C'est une séance que nous tenons régulièrement avec eux. Et cette fois-ci, il y aura plusieurs questions que nous allons vouloir aborder. Des questions dont nous pourrions discuter. Nous allons profiter de cette occasion pour échanger avec les membres de la ccNSO par rapport à la transition du rôle de supervision des fonctions IANA.

S'il vous plaît, prenez place. Nous allons commencer notre session. S'il vous plaît, est-ce que les gens qui se trouvent à droite pourraient prendre place... ?

Le Royaume-Uni, s'il vous plaît...

ROYAUME-UNI : Je sais que l'on est très à l'heure et je ne vais pas vous retarder. Vous êtes vraiment très fort dans la gestion du temps.

Je voulais tout simplement suggérer de changer la session sur les candidatures pour que l'on puisse avoir temps pour les discussions du CCWG. Passer donc cette séance sur les candidatures de 15 h à 16 h.

Nous avons – je sais qu'il y a des gens de l'extérieur qui viennent à cette séance. Est-ce qu'on pourrait – je vois que ce n'est pas possible,

donc peut-être que nous pouvons la garder à 15 h... Et je propose d'avoir une séance d'une demi-heure pendant la pause-déjeuner avec les gens du Commonwealth pour passer en revue très brièvement les événements qui concernent les membres du GAC, qui appartiennent au Commonwealth. Merci.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci. Je suggère de suivre votre suggestion. Nous allons donc garder le temps qu'il nous reste, mais nous n'allons pas changer les horaires de la séance à laquelle vous avez fait référence. Comme ça, nous allons pouvoir avoir un peu plus de temps pour parler des points 18, 19 et 21. Et comme ça, on aura le temps d'en parler un petit peu pendant la pause-café, et nous allons reprendre après nos activités pour aborder la question du CWG.

Donc, nous allons essayer de profiter de ce temps, tel qu'on l'a prévu ce matin. Voilà.

Je vois qu'il n'y a pas d'objections. C'est noté.

Donc, revenons à Byron qui est ici en tant que président de la ccNSO.

Je vais vous passer la parole, Byron.

BYRON HOLLAND :

L'agenda proposé, l'ordre du jour proposé inclus trois points. Tout d'abord, un point sur l'utilisation des noms et des pays et de territoire. Je sais qu'il y a eu des discussions aujourd'hui. C'est le premier point

de l'ordre du jour. Mais nous pourrions le garder à la fin, s'il y a des réflexions ou des commentaires de la part des membres.

Le deuxième point concerne le processus de prise de décisions concernant le CWG transition. On va faire un point par rapport à ce que la communauté de la ccNSO fait en termes de processus. Et nous sommes – nous voudrions savoir comment ce processus de prise de décision aura lieu au sein du GAC.

Et finalement, Becky Burr, membre du CCWG, va faire un point sur le travail du CCWG.

Ceci dit, si vous êtes d'accord, on va commencer par faire un point par rapport à la ccNSO et ce qu'elle veut faire par rapport à la proposition du CWG.

Nous, en tant que ccNSO, avons été dépositaires de la tâche de partager la proposition avec la communauté ccTLD. Le Conseil de la ccNSO a été chargé de prendre une décision pour soutenir ou non la proposition du CWG. Et je dis cela parce qu'il y a une différenciation importante à faire. Il y a la ccNSO qui est un groupe de membres volontaires. Ce groupe représente une majorité des gestionnaires de ccTLDs dans le monde, mais ne les représente pas tous. Il s'agit à peu près de 60 % des gestionnaires de ccTLDs. Et cela représente 70 % des noms de domaine ccTLDs. C'est une grande représentation, mais cela ne représente pas tout le monde. Et une grande responsabilité concerne le fait de nous assurer que nous pouvons impliquer tous les ccTLDs, qu'ils soient ou non des membres de la ccNSO.

Et je veux vous annoncer que nous avons fait ce travail pour [ceux] qui devaient mettre en place des efforts en ce sens. Tous ces efforts ont été répertoriés dans le site Web de la ccNSO. Les activités que nous avons mises en place pour pouvoir discuter avec tous ceux qui ne sont pas membres de la ccNSO. Il y a aussi le travail qui a été fait avec les organisations régionales de noms géographiques. Nous avons travaillé avec eux pour nous assurer que le message puisse arriver à toute la communauté des ccTLDs. Et je suis ravi de vous informer que je crois qu'on a fait un très bon travail par rapport à cela avec nos partenaires des associations régionales.

Les gens qui n'ont pas participé le savent. Nous pouvons amener les chevaux à la source d'eau, mais nous ne pouvons pas les obliger à boire cette eau. Donc, nous, en tant que Conseil de la ccNSO, devons prendre deux décisions. La réunion du Conseil aura lieu mercredi à 17 h. Après deux journées de réunion avec les unités constitutives, nous aurons six sessions séparées par rapport au travail du CWG, CCWG, qui vont aborder des thèmes d'intérêt général et d'autres thèmes plus spécifiques.

Et au fur et à mesure que nous avançons dans ce processus – qui est d'ailleurs une combinaison de différentes étapes de ce processus plus important ou plus large –, nous avons donc ces deux dernières journées avec la communauté. Ceux qui sont présents et ceux qui suivent les conversations à distances, donc c'est le moment de se poser la question, à savoir : avons-nous suffisamment d'information pour prendre la décision ? Et ensuite, allons-nous soutenir ou non la

proposition ? Et c'est ce que nous allons faire, donc, pendant la réunion qui aura lieu mercredi à 17 h.

C'est notre tâche, c'est la vision que nous avons des choses en ce moment. Je dirais qu'à ce stade, le sentiment qu'on a, c'est qu'on est assez optimiste. Je crois qu'on serait en mesure d'approuver cette proposition. Nous avons deux journées encore de réunion. Je ne veux pas m'avancer. Il y a des détails qui ont attiré notre attention et sur lesquels nous travaillons, mais disons que les questions de fond, la plupart des questions de fond nous paraissent raisonnablement traitées. Et le CCWG a fait aussi un énorme travail. Je pense qu'il a suivi ce processus ascendant d'élaboration de politiques. Nous avons vu qu'ils ont présenté une proposition en décembre. Le CCWG a retravaillé sur l'[évaluation] préliminaire et il a produit une deuxième proposition qui reflète significativement tous les commentaires qui ont été reçus par rapport à la première proposition.

Je voulais donc féliciter les membres du CCWG pour ce travail extraordinaire qu'ils ont réalisé.

Voilà un petit peu où nous en sommes au niveau de la ccNSO. Le processus de prise de décisions aura lieu dans les prochains jours. Et nous sommes très curieux de savoir ce que le GAC fera ou quel sera le processus mis en place par le GAC pour prendre ces décisions.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, Byron.

Avant de donner la parole aux membres du GAC, mais aussi aux membres de la ccNSO et à ceux qui n'en sont pas membres, je voulais faire un point par rapport où nous en sommes en ce qui concerne les discussions par rapport à ce sujet.

Dimanche, on a eu une réunion avec le CWG. Demain, nous aurons une réunion aussi. Nous allons commencer à rédiger un texte qui ne fera pas partie directement du communiqué, car le communiqué est un avis que le GAC donne au Conseil d'administration. Cette fois-ci, nous travaillons en termes de groupe de travail et en termes de procédures. C'est un petit peu différent. Nous avons eu une réunion informelle pour rédiger le texte, hier soir. Et ce texte sera discuté demain. Je ne vais pas rentrer dans les détails. Et l'un des éléments clés concernant les éléments de la proposition du CWG qui dépendent de la proposition du CCWG.

Nous allons donc commencer à discuter de cette question prochainement. Et avec un peu de chance, demain soir, nous aurons une réponse pour le CWG.

Vous avez la parole maintenant. Y'a-t-il des commentaires, des questions ?

L'Iran.

IRAN :

Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je pense que j'ai un commentaire et peut-être une question ou deux questions.

Le commentaire, c'est qu'il est important et crucial que l'on donne à la communauté une réponse positive au travail du CWG. C'est un travail complet qui a été fait, et je ne pense pas que les liens étroits avec le travail du CCWG posent des problèmes à ce stade. Nous espérons que l'issue sera positive afin que l'ICG puisse réviser la proposition du CWG et la consolider avec les autres propositions. S'il y a des commentaires par rapport à la proposition consolidée des trois communautés, on aura l'occasion d'en parler pendant la période de consultations publiques de 40 jours qui sera mise en place. Il y a une procédure pour faire cela.

Donc, la question que j'ai à vous poser est la suivante. La modalité de sensibilisation pour essayer de donner des informations aux ccTLDs qui ne sont pas membres de la ccNSO. Cela est une activité très importante pour cette transition.

Et en ce qui concerne le point # 7 du rapport du CWG, il disait que la question de la délégation ou de la redélégation n'allait pas être traitée. Alors, quel est le mécanisme prévu par la ccNSO pour traiter ces questions après la transition des fonctions IANA ? Quels sont donc les mécanismes qui seront mis en place après la transition ? Est-ce que vous êtes en mesure de répondre ?

Bien. Si vous n'êtes pas en mesure de répondre, c'est une question que je pose, tout simplement.

THOMAS SCHNEIDER : Byron ou peut-être quelqu'un d'autre souhaite répondre à cette question ?

BYRON HOLLAND : Il n'y a pas une réponse spécifique en ce moment. La réponse générale, c'est que cela n'a pas été dans la portée du travail du CWG exprès parce que la ccNSO considère que cela relève de la responsabilité de la communauté des gestionnaires de codes de pays. Et ces communautés... Ce processus d'élaboration de politiques sur la délégation de redélégation doit donc faire partir d'un PDP mené par la ccNSO plus tard dans le cadre du travail fait par le Groupe de travail qui travaille sur le cadre d'interprétation.

Nous pensons que nous allons devoir attendre la fin du travail du CWG et du CCWG pour que ce travail puisse être mis en place.

THOMAS SCHNEIDER : Y'a-t-il d'autres commentaires ou des questions de la salle ?

BYRON HOLLAND : S'il n'y a pas de questions, de commentaires par rapport à cela, nous pouvons passer au troisième point de l'ordre du jour.

Becky Burr, vous êtes là ?

On dirait qu'on fait des travaux derrière nous.

Malheureusement, je crois que Becky n'est pas là.

Y'a-t-il un autre membre de la ccNSO qui fasse partie du CCWG qui pourrait faire un point par rapport à cette question ?

Non ? Ben, je m'en excuse, hein...

Je pense que Mathieu n'est pas seulement un membre, mais aussi le coprésident. Il se cache là derrière !

Mathieu, c'est vous ? On parle de vous, Mathieu...

MATHIEU WEIL :

Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Pourriez-vous reformuler la question, s'il vous plaît ?

BYRON HOLLAND :

Oui. Nous voulions faire un point par rapport à la situation du point de vue des gestionnaires de ccTLDs. Quel est le processus ? Où vous en êtes ?

MATHIEU WEIL :

Le processus avance.

BYRON HOLLAND :

C'est une situation fluide. Où vous en êtes ? Vous êtes coprésident d'opérateurs de noms géographiques...

MATHIEU WEIL :

Nous sommes très focalisés sur la perspective des membres, des ccTLDs. Nous avons reçu des orientations très claires du Conseil de la ccNSO. En ce qui concerne la question de la révocation, de la redélévation des ccTLDs, doit être laissée de côté dans cette proposition. Nous avons reçu des précisions de la part du Conseil de la ccNSO par rapport aux attentes. Et quels sont les résultats que l'on attend côté ccTLDs ? Cela devra être approfondi. Cependant, dans d'autres versions, nous pensons qu'une discussion va commencer dans les séances qui auront lieu cette semaine à Buenos Aires pour mettre l'accent sur comment les propositions du CCWG responsabilité peuvent impacter sur les ccTLDs dans leur relation avec l'ICANN. Et nous allons donc structurer davantage tout cela. Après, le CCWG devra peaufiner le deuxième rapport que nous allons publier pour consultations publiques pendant 40 jours pour la fin juillet. Et finalement, on attend une finalisation de la proposition à temps pour que la proposition soit approuvée à Dublin.

BRYON HOLLAND :

Merci. Y'a-t-il d'autres questions pour Mathieu en ce qui concerne le processus ou le travail du CCWG ?

Du point de vue des gestionnaires ccTLDs, non pas du point de vue général...

THOMAS SCHNEIDER : C'est l'opportunité. C'est l'occasion de poser des questions. Les questions ne doivent pas être limitées aux ccTLDs, vous pouvez utiliser ce temps pour poser des questions plus générales, si vous le voulez.

D'autre part, comment la ccNSO travaillera sur la proposition du CCWG pour arriver à une conclusion à Dublin ?

Parce que c'est un défi aussi pour le GAC. Comment traiter les différents changements qui sont incorporés et comment arrive à temps ? Qu'est-ce que vous prévoyez en tant que résultats, en tant que processus ?

Peut-être que vous avez déjà une idée de comment vous allez gérer les discussions au sein de la ccNSO par rapport au travail du CCWG.

Nous avons un commentaire ou une question de l'Iran.

IRAN : J'ai une question générale pour la ccNSO et non pas pour Mathieu, en tant que coprésident du CCWG.

La question est de savoir comment voyez-vous la nécessité d'habiliter les communautés par rapport à ces six points qui seront incorporés dans les statuts, le budget, la révocation du Conseil d'administration, des mécanismes de révocation, la nécessité d'atteindre les objectifs sans avoir une complexité trop grande au niveau des SOs et des ACs ? Comment vous voyez tout cela ?

BYRON HOLLAND : À ce stade – et je vais essayer de vous répondre –, nous commençons aujourd’hui les deux journées de discussions avec les unités constitutives. Et c’est justement ce que vous avez soulevé – la question que vous avez soulevée va être traitée pendant cette journée.

Soyez rassuré, ce sont les questions que nous nous posons et qui seront discutées en détail au cours de ces deux journées. Et nous allons en discuter, bien évidemment, d’ici à Dublin.

La plupart des questions concernent le lien étroit entre la proposition du CWG et le travail du CCWG. Et ici, je vais parler à titre personnel, je ne vais pas parler au nom d’aucun autre membre, mais à titre personnel, il y a un certain niveau de soutien où on est assez rassuré parce que l’on considère qu’on peut analyser le travail du CWG sachant que le travail qui se fait au sein du CCWG est assez positif. Donc, nous sommes préparés à soit soutenir ou ne pas soutenir la proposition à cette réunion, indépendamment de ce qui pourrait se passer après avec la proposition du CCWG. Nous pensons que le travail du CCWG est sur la bonne route.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. La Norvège.

NORVÈGE : Je vais profiter de l’occasion pour poser une question aux coprésidents du CCWG par rapport aux points de dépendance entre le travail du CWG et du CCWG. Pensez-vous qu’il y a des éléments au

cours des derniers jours qui rendent plus difficiles de suivre les dépendances entre ces deux groupes ? Et c'est un élément clé dont nous avons parlé au sein du GAC pour envoyer un message au CCWG.

MATHIEU WEIL :

Merci, Danemark. C'est difficile de faire un suivi de tout cela de l'extérieur. Il y a des débats qui sont menés au sein du Groupe intercommunautaire de la responsabilité ou réduction de comptes. Ceci s'accélère constamment ces derniers jours. Mais les facultés que nous avons conçues, c'est-à-dire, les exigences pour pouvoir soutenir la proposition du CCWG responsabilité sont stables.

Au fur et à mesure des progrès, je crois que dans cette réunion, il faut respecter les attentes du CWG parce que nous avons la chance de pouvoir nous baser sur les exigences et les débats sont au-dessous de ces exigences, OK ?

Alors, l'influence se trouve dans les marges de niveau quelconque de confiance. Alors là, il peut y avoir certains points. Mais les exigences sont toujours au-dessus et personne n'est allé à l'encontre de ce principe. Alors, nous croyons que nous respectons les attentes du CWG. C'est – le seuil est élevé, mais je crois qu'en ce moment, c'est ce que je peux dire en ce moment pendant cette réunion à Buenos Aires où la proposition du CWG transition a été mise à la considération des unités constitutives.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, Mathieu. C'est le coprésident du CCWG. On peut lui poser des questions, mais il faut essayer de nous concentrer dans les aspects spécifiques de la ccNSO et la manière dont cela est lié aux ccTLDs, si possible. Parce qu'après, nous aurons l'occasion d'avoir une séance avec les deux coprésidents. Profitons de la présence de Byron et d'autres membres de la ccNSO pour leur poser des questions ou leur faire des commentaires.

Vous voulez prendre la parole ?

Les Pays-Bas, s'il vous plaît.

PAYS-BAS : Merci, Monsieur le Président. J'ai une question à poser par rapport à quelque chose de plus général de la ccNSO : sur la manière dont la ccNSO pourrait être représentée dans un des pouvoirs de la communauté. Je sais que des administrateurs des ccTLDs favorisent une organisation – un modèle associatif ou un modèle d'adhésion. Je crois que l'on a quelques inhibitions pour continuer avec ce modèle en termes cultures et même juridiques. Tout au moins pour nous, pour les Pays-Bas, c'est quelque chose d'un peu bizarre d'être dans une corporation qui agisse pour l'intérêt public. Je veux savoir comment la ccNSO voit son rôle dans cet organisme de supervision. Et je sais bien qu'il n'y a rien de définitif là-dessus.

MATHIEU WEIL :

Comme Byron l'a mentionné, nous allons commencer cet après-midi à aborder cette question. Je ne pourrai donc pas dire ce qui se passe parce qu'on va le savoir cet après-midi.

D'après ce que nous avons reçu de la proposition du CWG, des administrateurs des ccTLDs membres ou non membres de la ccNSO, il y a dans la communauté différents points de vue sur ce ayant trait au modèle de mise en place – qui n'est déjà plus traité. Mais le principe de posséder ces pouvoirs pour participer, exercer justement ces pouvoirs ou ces facultés semblerait ne pas avoir présenté d'objections. On peut dire que tout a trait plus tôt à la mise en oeuvre du modèle de référence avec la création de cette entité sans personnalité morale. Ce qui, en ce moment, n'est pas en discussion. Et bien entendu, il y aura une période de consultations publiques.

BYRON HOLLAND :

Je crois qu'on fera ça et puis on saura ce que les ccTLDs pensent. Ce débat sur la réduction de compte n'a pas encore eu lieu. Et les débats ayant trait à l'IANA sont bien plus près des cœurs des ccTLDs. Et, en fait, toute notre attention, notre temps et nos efforts ont été consacrés à cette question-là. Au niveau de la ccNSO, on ne fait que commencer à débattre les questions liées au travail du CCWG.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci. D'autres commentaires ? D'autres questions ?

Il est clair que vous pouvez aussi poser des questions de la ccNSO, membres du GAC, pour voir comment nous, nous pensons aborder toutes ces questions. C'est une communication à deux voies.

L'Indonésie, s'il vous plaît.

INDONÉSIE :

Je voulais demander à la ccNSO, y'a-t-il des questions centrales par rapport au transfert de l'IANA ayant trait aux ccTLDs ? Parce que dans tous les pays, il y a une organisation ccTLDs qui s'occupe, comme en Indonésie, de .ID, par exemple.

Quelles sont les activités qui peuvent devenir un problème majeur lors du transfert des fonctions IANA ? Ou y'a-t-il des questions particulières que nous, à partir du GAC, devraient nous préoccuper par rapport aux ccTLDs dans nos pays respectifs ?

BYRON HOLLAND :

À la fin, la question a changé un tout petit peu. Il y a quelque chose qui doit intéresser les gouvernements, si j'ai bien compris. Alors, ce que – pas seulement ce que nous, nous voyons comme un problème, mais ce que nous considérons que les gouvernements peuvent considérer un problème. Ce sont deux petites questions différentes, et je vais essayer de faire des précisions.

En ce qui concerne les gouvernements, à quoi ils voudraient faire attention ?

En général, ceci aurait trait aux questions liées aux enjeux pour pouvoir participer de tout ce processus de révision de l'IANA. C'est le point final. Ce sont des points où l'on peut voir ce qui se passe plus loin, au-delà de nous, où utiliser ce processus à la fin, sur un problème n'ayant pas été résolu auparavant. Voilà les questions sur lesquelles les gouvernements devraient être intéressés.

À mon avis, c'est une question très difficile à répondre. Je ne peux même pas commencer à réfléchir à quoi les gouvernements peuvent être intéressés, mais je crois que ce sont les questions là où vous devriez centrer votre attention, au lieu de la communauté des utilisateurs ou du service aux utilisateurs du service client.

Je crois que là, vous ne devriez pas participer. Les gouvernements devraient être intéressés par d'autres questions.

INDONÉSIE :

Je veux continuer, alors, un tout petit peu. Nous sommes à mi-chemin, et chaque pays a son serveur racine qui est un miroir du serveur racine réel. En quelque sorte, vous pensez que ceci serait affecté par le transfert ?

BRYON HOLLAND :

Pas à mon avis. Et d'après ce que je comprends, je ne crois pas. Mais à vrai dire, je ne voudrais pas être définitif dans mon opinion. À mon avis, ce ne sera pas le cas. C'est une question très spécifique qui,

vraiment, m'échappe. À mon avis – je répète –, la réponse serait « non », à ce jour.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. D'autres questions, d'autres commentaires ?

Très bien. Dans ce cas, alors, il y a un autre aspect intéressant pour la ccNSO, c'est-à-dire qu'ils attendent l'opinion du GAC.

BYRON HOLLAND : Merci, Thomas. Merci, Mathieu d'être toujours prêt à nous aider.

La question qui a attiré l'attention de la communauté ces derniers jours a trait à une étude effectuée parmi les membres du GAC par rapport à la relation des ccTLDs avec les gouvernements locaux. Cela a été débattu en détail pendant la réunion de Los Angeles où l'on a parlé de la législation nationale et les ccTLDs.

Nous sommes donc intéressés à comprendre la nature de cette étude, ce sondage, et savoir si cette information pourrait être partagée dès qu'elle sera collectée. Mais nous sommes surtout intéressés à la Genèse de toute cette procédure.

THOMAS SCHNEIDER : Avant de passer la parole à Gemma de l'Espagne, je dois dire qu'il y a différentes origines de cette étude. Tout d'abord, il y a eu des discussions informelles avec des personnes de l'ICANN et d'autre part, les groupes de travail qui traitent des zones, des régions mal

desservies sont particulièrement importants pour les pays en développement et d'autres pays. Et l'une des questions qui apparaît toujours, c'est le fait qu'il y a différents modèles de relation entre les gouvernements et les ccTLDs ou les administrateurs des ccTLDs. Il serait donc peut-être utile d'avoir plus d'informations en termes du développement des capacités pour savoir quels sont ces modèles différents. Ce serait très utile.

Maintenant, je passe la parole à Gemma.

ESPAGNE :

Merci. C'est exactement l'idée sous-jacente à ce sondage. Nous savons qu'il n'y a pas un seul modèle pour tous, qu'il y a différents modèles, différents schémas pour le rapport entre les gouvernements et les ccTLDs. Et nous voudrions obtenir aussi des informations pour collecter cette information, la présenter aux pays qui donnent une valeur à la possibilité de pouvoir apprendre de l'expérience d'autres pays où ils pourront trouver une orientation pour savoir comment améliorer leur relation avec les administrateurs des ccTLDs dans leur pays respectif.

Nous sommes donc dans une étape où nous venons d'envoyer ce sondage ou cette enquête. On l'a fait très récemment. Nous recevons des réponses.

Les membres du GAC ne sont pas obligés de répondre à cette enquête, mais nous les encourageons à le faire. Il y aura une période suffisamment longue pour collecter cette information. En même

temps, nous avons la possibilité de demander l'opinion de la ccNSO et à leur aide pour analyser ces documentations dès que tous ces renseignements seront collectés.

Et nous considérons que cette information pourrait être utilisée pour l'une des questions que l'on pourrait aborder dans l'ordre du jour de la prochaine réunion gouvernementale de haut niveau, qui aura lieu dans le cadre de la réunion de Marrakech en Afrique. Et les gouvernements qui y participeront pourront être intéressés à recevoir ce type d'informations, à échanger des opinions avec d'autres gouvernements et avec les représentants des ccTLDs.

BYRON HOLLAND :

Merci. Cela aide beaucoup à comprendre quelle est l'initiative. Et nous espérons pouvoir vous aider à partir de la ccNSO pour ce sont vous aurez besoin.

THOMAS SCHNEIDER :

Des questions ? Des commentaires ?

Les Pays-Bas.

PAYS-BAS :

Votre question sur ce sondage a mené à la réponse de Gemma. Et si l'on demande aux gouvernements d'écrire leur rapport avec les ccTLDs, peut-être ils vont percevoir la relation de manière différente par rapport aux gouvernements. Alors, ceci pourrait faire l'objet d'une

analyse ou on pourrait trouver une solution si l'on trouvait un mécanisme de retour où les ccTLDs pourraient aussi donner leur réponse par rapport à la manière dont nous décrivons notre relation.

THOMAS SCHNEIDER : Je crois que nous sommes tous d'accord que c'est un bon point. Et Gemma l'a signalé aussi, il y a l'intention de recevoir, bien entendu, le retour et l'expérience des deux partenaires dans cette relation.

Des commentaires ? Des questions dans la salle ?

L'Iran.

IRAN : Ce sondage est – eh bien, je suis d'accord avec les Pays-Bas : tout cela devrait se passer pour les gouvernements et les administrateurs des ccTLDs. Les deux parties. Parce que c'est intéressant de savoir comment les deux pensent.

Mais cela donnerait aussi aux deux parties, les gouvernements et les administrateurs des ccTLDs, les meilleures pratiques, pour ainsi dire, qui sont maintenant disponibles pour donner des documents de référence ou des documents de soutien de la manière dont certaines questions ont été gérées. Il y en a qui peuvent avoir davantage d'expérience. Alors, il serait peut-être utile d'avoir ces informations de soutien qui disent : « Eh bien, voilà ce qui est disponible. », etc., et voir si cela va de pair avec l'environnement où ces parties travaillent.

Mais ma question est si cela sera accompagné par une liste des meilleures pratiques disponibles.

THOMAS SCHNEIDER : D'après ce que je sais, ce sondage vise à recevoir ces informations qui seront par la suite partagées avec d'autres. Je crois qu'il s'agit d'un processus en développement.

Je passe la parole à Byron et puis à la Norvège.

BYRON HOLLAND : Je veux faire un commentaire par rapport à votre question sur les meilleures pratiques. Un des enjeux qui se présentent est que dans cette question, on peut supposer de manière implicite ou sous-jacente qu'il existe une homogénéité dans les communautés des ccTLDs par rapport à la gestion de ces relations. Et à vrai dire, ce n'est pas le cas parce que cela est un reflet de nos communautés d'Internet au niveau ou à l'échelle nationale. Les structures de gouvernances, les modèles commerciaux, tout cela dépend du pays. Alors, il est très difficile de parler des meilleures pratiques parce que peut-être ce qui marche bien dans mon pays ou au Canada, c'est probablement bien différent de ce qui serait plus efficace pour l'Iran. Alors, ma meilleure pratique peut ne pas être importante pour vous. Alors, on pourrait parler peut-être de catégories de modèle, mais ce serait difficile de trouver une meilleure pratique.

THOMAS SCHNEIDER : Peut-être qu'on devrait parler de meilleures pratiques dans le sens de bonnes pratiques, pas utiliser les meilleures pratiques.

L'Iran.

IRAN : Nous pourrions dire « meilleures pratiques » et/ou « pratiques » et ainsi permettre à ceux qui traitent de la question – pour qu'ils puissent voir dans quelles mesures ces pratiques sont utiles pour leur environnement et leurs besoins.

THOMAS SCHNEIDER : Merci.

La Norvège.

NORVÈGE : Merci. J'ai un commentaire par rapport au sondage.

J'ai eu l'occasion de répondre à la liste de diffusion et j'ai parlé avec Peter en ce qui concerne la relation avec les ccTLDs et les gouvernements. Dans le CENTR, il y a beaucoup d'information qui a été obtenue sur les différents types de relations ou d'accords dans les différents pays. Je crois donc que cela serait utile aussi pour décrire cette relation et donner suite aux besoins des Pays-Bas. Je crois que ce serait une bonne perspective d'avoir les deux opinions, les opinions des deux côtés dans ce contexte.

THOMAS SCHNEIDER : Merci.

L'Espagne.

ESPAGNE : Merci.

Dans l'enquête préliminaire que nous avons faite sur la question, on s'est rendu compte que le CENTR avait fait des études et des présentations. Une d'elles a été présentée pendant la réunion de Los Angeles. Cette présentation a été envoyée à la liste de diffusion du GAC comme document de référence. Il y a aussi certains rapports de l'OECD, comme des documents de référence qui sont à disposition de tous les membres du GAC.

Nous n'avons pas voulu surcharger le message avec beaucoup de documentation, mais cela peut être révisé, bien entendu. Et nous pouvons faire appel à ces documents.

THOMAS SCHNEIDER : Très bien. Nous avons encore quelques minutes pour quelques questions finales ou des commentaires de n'importe quelle personne présente ici dans la salle.

S'il n'y a ni question ni commentaire, je crois que nous devons remercier nos collègues. L'échange a été très utile, comme d'habitude. Et nous espérons bien que vos informations sur la manière de gérer certaines questions les journées qui viennent...

Merci beaucoup. Nous restons en contact.

BYRON HOLLAND : Nous aussi, nous espérons les résultats et les conclusions de vos discussions dans les prochaines journées.

Merci beaucoup.

[Applaudissements]

THOMAS SCHNEIDER : Nous allons continuer pendant que les membres de la ccNSO partent.

Nous avons une séance finale avant la pause déjeuner. Nous pensions parvenir à avoir une idée, comme cela a été demandé dans des réunions précédentes, sur l'état de situation du communiqué.

Il y a une version préliminaire que nous avons déjà reçue. Notre secrétaire, Tom, a envoyé la version 1 du communiqué à la liste de diffusion du GAC ce matin même. J'espère que vous auriez l'occasion d'y jeter un coup d'œil. Tom va également présenter de manière rapide le contenu.

Si vous souhaitez parler entre vous, je vous demande de le faire à voix basse ou d'aller dehors pour que nous puissions vraiment faire des échanges.

Tom.

TOM DALE :

Merci, Thomas.

La première version préliminaire du communiqué que j'ai distribuée dans la liste de diffusion il y a deux heures, ce matin même, est assez modeste, assez ciblée, assez... modeste.

Il y a des questions qui exigent des consultations supplémentaires ayant trait aux protections des OIGs et aux sauvegardes des gTLDs. Mais nous savons que l'on a beaucoup avancé depuis samedi, quand nous avons traité la question pour la première fois.

Alors, ce document fait référence aux réunions et aux questions qui ont déjà été abordées jusqu'à ce jour. C'est assez simple, mais vous avez au moins l'opportunité de voir si vous êtes d'accord ou, tout au moins, si vous ne vous opposez pas dans des questions qui ne sont pas polémiques, bien entendu. Le GAC n'est pas en position de faire une rédaction dans une réunion ouverte comme celle-ci. S'il y a des commentaires, on va les recevoir par courrier électronique, sur des questions qui sont déjà incluses dans le communiqué préliminaire. Je pense que nous allons consacrer suffisamment de temps pour traiter la question du CCWG aujourd'hui et demain. Nous verrons donc aussi quel est le texte de réponse au CWG, tel que Thomas l'a mentionné clairement.

Cette partie de la réponse ne peut pas être incorporée comme un avis au Conseil d'administration. Alors, ça ne concerne pas la rédaction du communiqué lui-même. Il y en aura d'autres qui vont rédiger cette réponse.

Le communiqué reste toujours un document en évolution. Si vous avez des commentaires sur les questions que nous avons incluses, nous vous demandons de vous le communiquer par courrier électronique. Pour l'instant, tout est très simple. Je crois qu'on pourrait recevoir une ou deux suggestions de modification, mais en ce qui concerne les autres questions, eh bien, tout ceci dépend de ce que le GAC va nous donner.

THOMAS SCHNEIDER : Nous avons reçu quelques commentaires sur le texte. En fait, un commentaire de l'Égypte. Et Tom nous a informés qu'il a l'intention de l'incorporer à la prochaine version préliminaire.

Maintenant, nous avons l'occasion de faire davantage de commentaires sur la version préliminaire actuelle. Avez-vous des commentaires ? Des questions ?

Oui, l'Iran.

IRAN : Merci, Tom, pour ces informations qui sont très utiles pour pouvoir avoir un peu d'avance sur notre communiqué. Je pense qu'en ce qui concerne les nouveaux membres, on pourrait ajouter une phrase, en disant que le GAC encourage vivement, peut-être, les pays qui ne sont pas membres du GAC à envisager la possibilité de devenir membres du GAC. Je pense qu'on pourrait mentionner cela, je pense que l'on

pourrait ajouter cela pour encourager les pays à devenir membre du GAC.

THOMAS SCHNEIDER : Nous en prenons note.

J'ai une question pour les gens qui travaillent sur les sauvegardes. Où vous en êtes par rapport au texte concernant les sauvegardes ?

Est-ce que vous pourriez partager les informations avec nous ? Peut-être que les États-Unis pourraient nous informer ? Non ?

L'Union européenne, alors ?

UNION EUROPÉENNE : Dans les plus brefs délais, bien sûr. Peut-être dans une heure ou deux.

THOMAS SCHNEIDER : Ce serait très intéressant si vous pouviez le faire aujourd'hui, mais je reste rassuré que vous travailliez là-dessus.

Très bien. Y'a-t-il d'autres commentaires ou questions sur le texte? Des éléments qui ne figurent pas encore sur le texte et que vous souhaiteriez ajouter ?

L'Iran.

IRAN : Merci. Je pense que dans notre communiqué précédent, nous avons parlé de la transition des fonctions de l'IANA. Même si ce n'est pas directement, nous devrions faire référence à cela. Est-ce que cela est sous la rubrique « autres affaires » ou « affaires importantes » ?

Cela ne fait pas partie du communiqué en lui-même en tant qu'avis, mais cela devrait faire partie du texte ailleurs, peut-être.

TOM DALE : Dans d'autres communiqués – le processus de transition a commencé à Singapour l'année dernière, et le GAC avait fait mention, en fait, que nous travaillions par rapport à cette question. Et c'était donc dans la partie de notre texte qui parlait des sujets qui avaient été abordés avec le Conseil d'administration. C'était un point d'information pour le Conseil d'administration.

Et oui, on envisage de dire quelque chose par rapport à cela, mais on ne serait pas encore mis d'accord sur où le faire.

THOMAS SCHNEIDER : Nous informons le Conseil d'administration, par exemple dans le communiqué que le GAC envoyait ou va envoyer une communication au coprésident du CWG, et à ce moment-là, on pourrait faire référence à pièce jointe ou l'on pourrait ajouter ces communications pour informer le CCWG que nous avons eu des communications et qu'un document sera envoyé au CWG. C'est à vous après de décider si on rallonge ou pas ce type de communication ou de texte. Mais bon, c'est

plus ou moins ce qu'on veut faire au niveau de la communication du message qu'on veut faire passer. On souhaiterait que ce message soit assez bref, à savoir informer la communauté que nous travaillons là-dessus. Mais après, nous sommes libres de formuler autrement le texte que nous voulons envoyer.

Merci.

Y'a-t-il d'autres commentaires ou d'autres questions ? Les Pays-Bas.

PAYS-BAS :

Merci, Thomas. Je me demande – bien sûr, nous avons discuté le fait que notre réponse à la proposition du CWG n'allait pas apparaître directement dans le communiqué, mais que cela ferait l'objet d'une annexe et que nous allions tout simplement informer le public de ce que nous faisons. Est-ce que cette position figure dans la version préliminaire ?

THOMAS SCHNEIDER :

Pourriez-vous reformuler ? Vous n'avez pas été très clair...

PAYS-BAS :

Oui. Nous avons eu une rédaction préliminaire et nous avons eu une proposition pour envoyer une réponse au CWG, qui a été envoyée peut-être hier ou avant-hier. Nous pourrions peut-être voir un petit cela. Mon idée serait de l'inclure dans la version préliminaire de communiqué dans une annexe. Mais bon, c'est à vous de décider.

THOMAS SCHNEIDER : Je pense que ce ne sera pas un problème. Nous pouvons l'inclure en tant qu'annexe ou en tant que document séparé. Ça ne pose pas trop de difficultés ou de problèmes. Ça ne fait pas de différences.

TOM DALE : Il y aura une partie, je pense, où l'on dirait que le GAC – on va discuter de cette proposition à un moment donné. Demain, je crois. Donc, nous allons peut-être inclure cela dans un document séparé, mais on pourrait l'inclure aussi en tant qu'annexe quand on finira de rédiger les documents.

THOMAS SCHNEIDER : L'Iran.

IRAN : Merci, Thomas. Je pense que nous avons un ou deux paragraphes concernant les activités de l'ICG. C'est aussi une question importante. Nous avons eu une réunion avec l'ICG et il y a eu des arrangements, etc. Donc, on devrait peut-être ajouter un ou deux paragraphes par rapport à la vision du GAC par rapport aux activités de l'ICG. C'est important pour l'ICG, pour sa prochaine réunion qui aura lieu à Los Angeles.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup. C'est une suggestion très intéressante. La partie d'information de notre communiqué, nous pourrions faire référence

aux activités que nous avons faites, y compris la participation à l'ICG. Si les gens sont d'accord, on pourrait donc demander aux membres du GAC qui font partie de l'ICG de rédiger un texte court pour parler de la participation du GAC aux réunions de l'ICG, et commencer à rédiger ce texte.

Je ne sais pas ce que vous en pensez... Vous pensez que ce serait possible ? Je vois que les gens me disent « oui », les gens acquiescent. Très bien.

Donc, je vais demander aux membres de l'ICG de rédiger un petit texte, un texte court par rapport à cette participation du GAC au travail de l'ICG. Merci beaucoup.

Y'a-t-il d'autres questions liées au communiqué ?

Très bien. S'il n'y a pas de questions ou de commentaires, on va s'arrêter maintenant pour déjeuner. Nous pouvons déjà commencer à réfléchir à la manière dont nous allons envisager la communication avec le CWG. Donc, je pense qu'il vaille mieux à en parler après le déjeuner.

Oui, l'Iran.

IRAN :

Si mes collègues sont d'accord, pourquoi ne pas commencer à en parler ? Nous pouvons commencer maintenant et reparler après le déjeuner. Si quelqu'un a un texte rédigé, peut-être que Tom pourrait

préparer quelque chose. On pourrait utiliser cette quinzaine de minutes pour commencer la discussion.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci beaucoup. Je vais donc essayer de commencer à traiter cette question. Donc, je vous ai envoyé un ensemble de questions concernant des activités que nous pouvons mettre en place. Il y a plusieurs manières de communiquer par rapport au CWG sachant que les discussions sont encore en cours ici. Il y aura encore des réunions au cours de cette semaine. Après cette réunion, à Paris, il y aura une réunion le 17, le 18 juillet. Et ce serait intéressant si des membres du GAC pouvaient être présents à cette réunion. Et ce serait intéressant aussi que le GAC, dans son ensemble, puisse communiquer au CWG où nous en sommes. Et pour essayer de structurer les débats, je vous propose d'analyser ces questions que je vous ai envoyées. Ce sont des questions que j'ai préparées à titre indicatif. Nous devons négocier, bien entendu, ces questions. Mais c'est pour structurer un petit la réponse que nous allons donner au CCWG. Par exemple, nous pourrions envoyer – nous pourrions informer le CCWG par rapport aux discussions que nous avons eues, quelles sont les sujets dont nous avons débattus, et nous pouvons négocier une réponse à ces questions au sein du GAC. Nous pourrions d'ores et déjà commencer à collecter le feedback, les retours d'information des membres du GAC pour envoyer cela aux groupes.

C'est une idée, c'est une proposition pour essayer d'avoir un peu une idée de comment vous envisager la participation du GAC à ce travail que fait le groupe CCWG responsabilité.

Vous avez la parole.

L'Iran.

IRAN :

Je pense qu'on pourrait passer directement aux trois questions que vous avez envoyées, voir comment ça marche. La première question, vous dites, comment les considérations en matière de politiques publiques seraient prises en compte par l'ICANN dans la structure proposée. De quelles structures parle-t-on ? On parle de la structure du CCWG ? De quelles structures parle-t-on ?

On pourrait peut-être modifier un petit peu la question en disant comment le CCWG considère la question des politiques publiques dans ses propositions ou dans les propositions en cours d'élaboration. Peut-être qu'on pourrait modifier un petit peu la question. C'est une bonne question à soulever pour le CCWG. Nous avons une réunion demain par rapport à cela.

Je vais m'arrêter là avant de passer à la deuxième question. Donc, je propose de modifier un petit peu la première question pour être plus en ligne avec les activités du CCWG.

THOMAS SCHNEIDER : Je n'ai aucun problème à adapter les problèmes.

Je vois les États-Unis qui souhaitent prendre la parole.

ÉTATS-UNIS : Merci, Monsieur le Président. Et merci, Monsieur Arasteh, d'avoir signalé ou attiré l'attention sur cela.

Je propose une légère variation de cette question, une reformulation. Je ne suis pas sûr si vous allez obtenir la réponse que vous voulez obtenir, mais nous sommes membres, nous sommes des membres du CWG, car le GAC est une organisation membre. Et donc, je pense que les trois coprésidents vont nous dire : « C'est vous qui devez nous dire quel sera le rôle en vertu des statuts et ce qui devrait être changé. »

Je pense que – et j'espère que mes collègues pourront intervenir par rapport à cette question. Mais je pense que le CCWG va nous poser la question à nous. Et je pense que le rôle du GAC doit rester le même. C'est un rôle important. Et je crois que nous devrions vouloir confirmer qu'il n'y aura pas de changement par rapport au rôle du GAC.

Donc, si monsieur Arasteh est d'accord, je suggère de ne pas poser la question au CCWG, mais de prendre une opportunité de confirmer que ce rôle restera le même.

THOMAS SCHNEIDER : Peut-être que je n'ai pas été clair. Ces questions ne sont pas des questions que l'on va poser au CCWG, ce sont des questions que j'ai

posées pour essayer de structurer le texte que nous voulons rédiger par rapport à cela, pour essayer de voir entre nous quels sont les points les plus importants à soulever dans les sujets qui ont été abordés parce qu'il y a des points qui peuvent ne pas être aussi pertinents pour nous que pour d'autres groupes. Ces questions sont pour nous – pour voir comment nous allons structurer cette discussion ou cette proposition. C'est pour ça que je disais que c'était intéressant de collecter les différentes réponses qu'auront les différents membres du GAC par rapport à ces questions. Et à partir de ces réponses, on pourra rédiger quelque chose à partager avec le CCWG afin qu'il soit mieux informé par rapport aux sujets qui ont été discutés au sein du GAC, les réponses que les membres du GAC ont données par rapport à ces questions. L'idée, c'est de répondre à cette demande d'orientation reçue de la part du CCWG pour qu'il puisse avoir une meilleure idée d'où nous en sommes.

Il se peut que l'on ne se mette pas d'accord par rapport à une réponse de fond que le GAC pourrait donner en tant que tel, mais au moins, nous pouvons avoir des orientations à leur donner. Ils attendent de nous qu'on leur donne des informations, que ce soit à titre individuel au niveau de chaque pays ou à titre – ou au niveau du GAC dans son ensemble. Ces retours d'informations après Buenos Aires, ce sera trop tard. C'est pour ça que les coprésidents du Groupe de travail nous ont demandé de leur donner des orientations. Et ces questions ont pour but d'aider le GAC à essayer de structurer ces orientations que nous pourrions donner au CCWG.

Je sais qu'on n'a pas le temps de négocier une réponse unique. Donc, c'est une tentative d'essayer de trouver un compromis, pouvoir leur envoyer quelque chose.

Voilà ce que je voulais dire...

Le Portugal, s'il vous plaît.

PORTUGAL :

Merci beaucoup. Vous vous en doutez, je vais parler en portugais.

Je sais exactement ce dont nous avons besoin : des questions concrètes. Pour que nous puissions discuter des principales questions.

La question est de savoir comment les commentaires publics doivent être considérés dans la structure de l'ICANN. Ce débat est très intéressant et très riche. Il est évident que les politiques publiques appartiennent aux gouvernements. Donc, c'est intéressant de voir comment les choses se passent. Et il faut être clair. En ce sens que les politiques publiques dépendent des gouvernements. Cela doit être clair. Ces questions sont très importantes parce qu'elles nous font réfléchir aux sujets qui sont évidents et à ceux qui ne sont pas évidents, et nous assurer que le GAC puisse s'assurer de garder le rôle qu'il joue actuellement.

Je voulais également demander au président de nous donner quelques orientations par rapport aux pouvoirs de veto, le consensus du GAC de Buenos Aires jusqu'à Dublin. Ce serait très utile pour plusieurs pays.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, le Portugal.

Cela me fait penser à la question que je vous avais posée. On parlait de la structure de l'ICANN, de la structure future de l'ICANN. C'est une précision que je voulais faire.

J'ai le Brésil.

Est-ce qu'il y a d'autres pays qui souhaiteraient prendre la parole ?

L'Iran. La Suisse. Voilà. On va garder cette liste.

Le Brésil.

BRÉSIL :

Avant de passer au fond des questions, je tiens à soutenir votre approche. Je pense que c'est très utile. Ces questions vont nous aider à aborder les discussions de fond que nous aurons très bientôt. Je pense que le CCWG attend ces orientations de la part du GAC pour préparer la réunion de Paris.

Et j'aimerais juste confirmer que j'ai bien compris.

Quand nous avons commencé à répondre à ces questions, votre intention est de collecter les différentes visions des représentants du GAC dans un même document. À ce stade, vous ne cherchez pas à obtenir une position commune de tous les membres du GAC. Si j'ai bien compris, alors je soutiens votre proposition. Et je pense que cet exercice est très intéressant et très important, car il nous permettra d'arriver à partager différents points de vue entre les membres du

GAC, car nous ne sommes pas tous d'accord par rapport au rôle que devrait avoir le GAC. Donc, c'est intéressant de pouvoir entamer d'ores et déjà ce débat ou cet échange de points de vue.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci au Brésil.

L'Iran.

IRAN :

J'ai deux questions. Tout d'abord, je suis d'accord avec les États-Unis, le Portugal et le Brésil. La question qui nous est posée ; la réponse est la suivante. Le GAC maintient sa position concernant les questions en matière de politiques publiques qui seront reflétées dans les statuts modifiés conformément aux principes 47 et les dispositions actuellement — qui figurent actuellement dans les statuts. Nous devons maintenir cela de manière très claire, car il y a eu des discussions par rapport à cela.

Le deuxième point, c'est qu'il y a un an, nous avons décidé de conseiller au Conseil d'administration que ne pas suivre l'avis du GAC – on avait, pardon, parlé des deux tiers – de la majorité des deux tiers. Il y a eu des objections. Il y a eu des questions importantes. Mais si cela n'est pas accepté, cela doit être par deux tiers de la majorité et non pas par majorité simple.

C'est un sujet que l'on devrait aborder...

THOMAS SCHNEIDER :

Kavouss, je pense qu'il est trop tôt pour commencer à répondre à ces questions. On veut d'abord savoir si vous êtes d'accord pour accepter ces questions comme des questions qui vont nous servir à orienter nos discussions. Je veux savoir si vous êtes d'accord avec ça. Nous avons eu certains commentaires et on aurait l'impression que les membres du GAC seraient prêts à suivre ces questions pour orienter le débat. Mais ce n'est pas encore quelque chose de décider.

Je vais donner la parole à la Suisse et après au Royaume-Uni.

La Suisse.

SUISSE :

Merci, Monsieur le Président. J'aimerais intervenir pour soutenir l'approche que vous avez proposée. En tant que participants au CCWG, nous avons posé cette question à plusieurs reprises, de manière formelle et informelle, au cours de nos discussions.

Nous pensons – donc, cette question par rapport au rôle du GAC dans la nouvelle structure qui est proposée par le CCWG dans la première version préliminaire, nous savons que certains des éléments de base font l'objet d'un support assez important de la part de la communauté. Donc, on pourrait déjà parler d'un cadre qui pourrait être adopté dans les mois à venir. C'est un bon moyen d'essayer de voir quel est l'avis des différents membres du GAC par rapport aux

rôles du GAC dans cette nouvelle structure qui est développée par le CCWG.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, la Suisse.

Le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI : Merci. Je tiens à soutenir l'approche qui a été proposée. Je pense que les questions sont appropriées. Je... Nous avons des experts qui analysent la proposition du CCWG. Je vais donc parler avec nos experts pour voir quel est leur avis. Et je vais parler avec mon ministère pour voir quelle est la réponse qu'ils peuvent apporter avant la réunion de Paris.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup.

J'ai l'Espagne.

ESPAGNE : Merci. Je soutiens l'approche proposée de suivre ces questions pour structurer nos débats. En tant que GAC ou en tant qu'individu, nous pouvons faire des commentaires par rapport à cette proposition. Il y aura des révisions qui seront incorporées dans les statuts. Les révisions vont affecter le GAC ; certaines de ces recommandations

peuvent affecter le GAC, et c'est pour cela qu'il serait peut-être intéressant de voir comment ces révisions seront mises en œuvre.

La question de la juridiction, c'est une autre suggestion, mais je sais que les points les plus importants sont ceux que vous avez abordés dans vos questions.

THOMAS SCHNEIDER : Ce sont des questions que je propose, mais que nous pouvons modifier, nous pouvons ajouter d'autres questions... Bien sûr, c'est à vous d'en décider.

J'ai le Canada – pardon, la Nouvelle-Zélande et la Hongrie.

NOUVELLE-ZÉLANDE : Merci, Monsieur le Président.

Tout d'abord, je veux dire que je suis d'accord avec mes collègues. C'est une façon intéressante de travailler. Nous pourrions peut-être penser à une question pour le travail qui serait fait plus tard. Peut-être pas à cette réunion, mais nous pourrions parler de comment donner notre avis sur la proposition finale, comme pouvoir inclure donc les différentes inquiétudes des différents membres du GAC.

THOMAS SCHNEIDER : Je pense qu'avant de partir, nous devrions nous mettre d'accord sur la façon dont nous allons traiter cela.

Merci beaucoup, a Nouvelle-Zélande.

La Hongrie.

HONGRIE : Merci. Je vais poser une question très simple. Je vais vous demander de considérer la question suivante en plus des autres.

Vos questions ont été extrêmement claires. Je suis d'accord avec votre approche. Mais cela ne doit pas nous limiter à incorporer de nouvelles questions.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup. Est-ce que je peux considérer que vous êtes d'accord pour utiliser ces questions pour commencer à structurer nos discussions qui auront lieu cet après-midi ?

Très bien. Merci beaucoup. Bon appétit. Et je vous revois à 14 h. Merci beaucoup.

ROYAUME-UNI : Je rappelle à mes collègues du Commonwealth que nous allons avoir une réunion dans cette salle, une réunion de 25 minutes. Merci beaucoup.

[Déjeuner]

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]